

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

Présent-e-s

Bureau :	GROGNUZ	Fabien	PLR	Président
	DOURNOW	David	UDC	1 ^{er} vice-président
	HALIMI	Hysri	PS	2 ^e vice-président
	UM	Esther	Ve	1 ^{er} secrétaire
	CLERC	Tobias	PDC-VL	2 ^e secrétaire
	BALESTRA	Richard	MCG	Membre

Conseillers/ères :	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC-VL
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	FABRE	Michel	PS
	HALDEMANN	Jessica	PLR
	HARTMANN	Esther	Ve
	HILLEMANN	Hartmut	PS
	HUBERT	Emile	UDC
	HUSANOVIC	Sanida	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	LORENTZ	Sébastien	PLR
	LOUREIRO	Daniel	PS
	LÜTHI	Badia	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	NOBS	Cyril	UDC
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve
	SCANDURRA	Alessandro	PDC-VL
	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	SEEGER	Pascal	PDC-VL
	SERRANO	Philippe	PLR
	SQUILLACI	Nicola	PDC-VL
	TROLLIET	Grégory	PS
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusés :	AMATO	Maurice	Ve
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GAETANINO	Marco	UDC

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois* PS *Parti socialiste*
 PDC-VL *Parti démocrate-chrétien-Vert'libéraux* UDC *Union démocratique du centre*
 PLR *Parti libéral-radical* Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 10 mars et du 23 juin 2020.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2020-16 relatif à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'234'000.-** destiné à financer le remplacement de deux camions de levée sélective des déchets pour répondre aux besoins du service de l'environnement.
6. Délibération n° 2020-17 présentée par le Conseil administratif relative à un crédit immédiat de **CHF 10'000.-** destiné à MEDAIR, pour apporter l'aide urgente en faveur des habitants du quartier de Gemmayzé de Beyrouth.
7. Délibération n° 2020-10a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'320'540.-** destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de **18** véhicules pour les besoins du secrétariat général, des services de la sécurité municipale, du Théâtre Forum Meyrin, de la bibliothèque, des sports, de l'environnement, du développement social et de l'emploi, ainsi que de la gérance et de l'entretien des bâtiments. **Rapport de la commission environnement durable** (P. Boccard, LR).
8. Résolution n° 2020-03 présentée par Pascal Seeger, au nom du groupe Démocrate Chrétien-Vert'libéraux, demandant la déclaration de l'urgence climatique et la ratification de la "Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie".
9. Résolution n° 2020-04 relative à l'approbation du plan directeur communal (PDCom) et du plan directeur communal des chemin pour piétons (PDPCP) de Meyrin.
10. Résolution n° 2020-05 proposée par David Dournow au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin relative à une subvention spéciale Covid-19 allouée aux sociétés, clubs sportifs et associations de la commune de Meyrin pour compenser les pertes de recettes causées par la suppression des fêtes des écoles et du 1er août 2020.
11. Motion n° 2020-01 présentée par Alessandro Scandurra, au nom du groupe Démocrate Chrétien-Vert'libéraux, demandant de développer plus d'offres dans l'administration meyrinoise à l'intention des jeunes Meyrinois.
12. Rapport du délégué du Conseil municipal à la Maison Vaudagne (R. Frauchiger, MCG).
13. Rapport du délégué du Conseil municipal à la commission consultative des aînés (E. Brocard, S).
14. Rapport des délégués du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds d'Art Contemporain de Meyrin, juin 2017 à mai 2018 (C. Deluermoz, PDC et A. Ortelli, S).
15. Rapport des déléguées du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds d'Art Contemporain de Meyrin, septembre 2018 à mai 2019 (C. Deluermoz, PDC et E. Dimopoulos, S).
16. Annonces de projets.
17. Propositions individuelles.
18. Questions.

M. Grognoz, président, ouvre la séance à 19h30.

Il rappelle d'emblée les mesures sanitaires appliquées ce soir : le repas habituel ne sera pas servi et chacun-e devra garder son masque durant toute la séance. Les échanges marqueront une pause d'un quart d'heure aux environs de 21h.

M. Grognoz procède aux salutations d'usage et excuse l'absence de MM. Frauchiger et Gaetanino et les arrivées tardives de MM. Amato et Iswala.

Il communique ensuite quelques informations générales.

La cérémonie des anciens conseillers administratifs et conseillers municipaux aura lieu le 22 septembre; celles et ceux qui n'ont pas encore rendu réponse à l'invitation sont invité-e-s à le faire ce soir au plus tard.

En raison de l'impossibilité de respecter la distance minimale de 1,5 m, le port du masque est obligatoire. Il doit être mis dès l'entrée dans le bâtiment, conservé dans les déplacements, y compris durant les interventions. Les personnes du public sont invitées à laisser leurs coordonnées sur une liste à l'entrée du bâtiment, qui sera conservée par le secrétariat général durant quatorze jours puis détruites. Les données ne seront pas utilisées à d'autres desseins que celui du traçage pour raisons sanitaires.

Les groupes politiques sont invités à remettre leurs questions courtes, précises et concises ainsi que leurs propositions individuelles avant la pause.

L'utilisation des boutons de prise de parole et de vote est expliquée.

Mme Schweizer a été surprise de découvrir les nouveaux horaires et déroulement de la séance du Conseil municipal, des décisions qui selon elle "ne s'improvisent pas". Elle rappelle l'existence de la commission de liaison, au sein de laquelle ce type de bouleversement peut être débattu entre chefs de groupe. Elle trouve particulièrement désagréable de se sentir materné. Ce type de décision du bureau doit être mis aux voix après débat. Dans le cas présent, l'absence de toute justification exprimée donne l'impression que le Conseil municipal a été mis sous tutelle. Elle demande des explications au changement d'horaire, à la suppression du repas et à la réduction du temps de pause. **M. Grognoz** rappelle que cette décision du Bureau a été prise en présence du représentant du groupe politique de Mme Schweizer. Il explique ensuite que la plénière a été déplacée à 19h30 en raison de la suppression du repas, motivée par l'impossibilité de garantir les distances minimales entre convives. Il souligne que l'alternative serait une séance en ligne, ce qui pourrait ne pas plaire non plus à la conseillère municipale.

Mme Schweizer demande au président de parler plus fort pour qu'on l'entende mieux à travers son masque. **M. Grognoz** fait volontiers cet effort.

M. Seeger demande si l'on peut faire une exception à l'obligation de porter le masque pour les personnes qui prennent la parole. **M. Grognoz** répond qu'en principe ce n'est pas possible. **Mme Leuenberger** précise que l'objectif des mesures déployées est de permettre au Conseil municipal de se réunir, en évitant précisément une mise en quarantaine du parlement communal dans son entier, du Conseil administratif ou du secrétaire général, et de s'exposer à une contamination effective. Elle comprend la contrariété et la frustration face à cette privation de convivialité, mais les travaux parlementaires doivent pouvoir se poursuivre pour la

bonne marche de la Commune. Au nom du Conseil administratif, elle remercie les conseillers municipaux des efforts consentis à cette fin.

* * *

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 10 mars et du 23 juin 2020.

M. Grognuz demande aux personnes qui n'étaient pas élues au 10 mars 2020 de s'abstenir de voter.

Procès-verbal du 10 mars

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2020 est approuvé par 15 oui et 11 abstentions.

Procès-verbal du 23 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 est approuvé par 29 oui et 1 abstention.

M. Pierre Boccard aimerait remercier M. Pasche, nouveau secrétaire politique, pour son excellent procès-verbal. Il évoque ensuite avec une pointe d'humour une courte note que celui-ci a adressé au Conseil municipal, où il indiquait que l'administration, "magnanime" à l'égard des conseillers municipaux, leur accordait un délai plus important pour la relecture du procès-verbal. M. Boccard comprend qu'une personne est magnanime quand elle est généreuse et bienveillante à l'égard de personnes sous son autorité. Or, M. Pasche est sous l'autorité du secrétaire général, qui est sous l'autorité du Conseil administratif, lui-même en théorie sous l'autorité des décisions du Conseil municipal. M. Pierre Boccard déclare que "nous lui accordons notre mansuétude", qui est "indulgence, charité et tolérance et douceur d'âme, aux dispositions de l'esprit qui consiste à se montrer bienveillant, patient et compréhensif, clément avec les autres". Le vocabulaire a parfois de petites tournures qui me titillent, conclut-il.

M. Pierre Boccard voudrait encore remercier les employés qui ont assuré leur service durant le semi-confinement, en particulier en présentiel, et ont dû faire face à l'inquiétude qui n'a pas manqué d'atteindre la population durant cette période.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal.

M. Grognuz annonce à regret que la traditionnelle sortie du Conseil municipal prévue en début d'automne est reportée au mois de mai 2021. Une visite d'un domaine viticole est prévue dans une commune vaudoise au bord du lac.

Le Bureau a validé les commentaires des autorités pour le référendum du 29 novembre 2020 concernant le Théâtre Forum Meyrin.

Le délai pour la remise des objets politiques est fixé au 29 septembre à minuit.

Les rapports et prises de position doivent être communiqués le plus rapidement possible au secrétariat politique afin de permettre la rédaction des procès-verbaux dans les plus brefs délais.

M. Grognuz aborde ensuite les nombreux courriers reçus.

Parmi eux, des informations et demandes de soutien financier par Terres des hommes, l'Association suisse des amis d'Haïti et l'association And Jappo Swiss (le Bureau propose un renvoi de cette dernière demande au Conseil administratif), une plaquette de présentation du Comité Lignum-Genève-Woodrise sur le rôle du bois pour le climat, une invitation du maire de St-Genis-Pouilly à l'inauguration de la piscine le 25 septembre à 18h, et des invitations aux assemblées générales du Jardin Robinson (21 septembre à 20h), du Jardin des disparus (10 octobre à 10h45), et de la Maison Vaudagne (28 septembre à 19h). Il se rendra personnellement aux deux premières en tant que président du Conseil municipal.

Lettre d'opposition collective à la construction d'une nouvelle installation de communication mobile 5G à Meyrin

Le Conseil municipal a également reçu une lettre du 6 juillet 2020 signée de Marilyne Pignard, signifiant une opposition collective à la construction d'une nouvelle installation de communication mobile 5G pour le compte de Swisscom au 24, rue Virginio-Malnati à Meyrin. Il donne lecture de ce courrier :

"Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Vous trouverez en annexe une copie de la lettre adressée ce jour à l'office des autorisations de construire du département du territoire de notre canton visant à s'opposer à l'installation d'une nouvelle installation de communication mobile 5G au 24, rue Virginio-Malnati à Meyrin.

À cet égard, en qualité de représentante de ce collectif de 141 signataires, il est demandé que vous puissiez nous faire connaître votre position sur la question des installations de telles antennes sur le territoire communal et en particulier sur celle citée en exergue.

De plus, à titre personnel, en tant qu'habitante à proximité de cette potentielle installation 5G, je déplore qu'aucune information n'ait été transmise officiellement par vos services aux habitants du quartier, vu le moratoire en vigueur à Genève et les effets indésirables pour la santé et le climat évoqué dans notre courrier. Comme le principe de précaution s'impose face à cette nouvelle technologie, une information sur les risques et les moyens de protéger vos communiens aurait été la

bienvenue. Dans l'attente de votre réponse je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de ma sincère considération."

Le Bureau propose un renvoi au Conseil administratif. Il demande s'il y a d'autres propositions.

Mme Schweizer fait la déclaration suivante:

"Par ma propre expérience au Bureau dans le passé, je me souviens que le traitement d'une pétition passait presque systématiquement par le renvoi à une commission, comme le règlement du Conseil municipal nous y invite au chapitre 7 'Pétitions', art. 43 : 'Le Conseil municipal peut décider à la majorité simple : a) le renvoi à une commission existante, habilitée à traiter un sujet proche de celui de la pétition; b) le renvoi au Conseil administratif, en l'invitant à répondre aux pétitionnaires; c) l'ajournement ; d) le classement'.

La présentation sommaire que vous venez de nous faire de la pétition sur la 5G ne suffit pas à convaincre les conseillers municipaux de ne pas renvoyer cette pétition à une commission comme les auteurs le souhaitent.

Le Bureau nous propose la solution b) minimaliste soit de renvoyer cette pétition directement au Conseil administratif pour répondre aux pétitionnaires – et leur dire quoi ? Si c'est pour transmettre le soutien unanime du Conseil municipal à cette pétition, alors oui, le renvoi au Conseil administratif suffit. Mais dans le cas contraire, l'UDC souhaite auditionner les pétitionnaires qui s'opposent à l'installation d'antennes 5G à proximité de l'école de Monthoux.

Dans ce cas et dans le respect de l'art. 44 de notre règlement qui fixe très clairement la compétence de la commission choisie : 'après avoir entendu le ou les pétitionnaire-s si telle était la demande, ou si les commissaires jugent utile d'y procéder, la commission saisie de la pétition peut proposer au Conseil Municipal : a) la transformation de la pétition en projet de délibération, de résolution ou de motion ; b) le renvoi au Conseil administratif avec des recommandations ; c) l'ajournement ; d) le classement.'

Nous demandons que vous mettiez au vote ma proposition de renvoyer cette pétition à la commission environnement.

Cela pour éviter de reproduire l'erreur qui a été commise lors de notre dernier Conseil municipal pour la pétition reçue par l'association ArcusCaeli. Cette manière de procéder n'est pas digne d'un Conseil municipal qui se prétend être à l'écoute de ses électeurs."

Mme Leuenberger précise qu'un renvoi au Conseil administratif permet de répondre aux pétitionnaires que la Commune s'oppose systématiquement aux préavis d'autorisation d'installation de ces antennes, et que c'est là son seul pouvoir d'action en tant qu'institution publique. Le soutien du Conseil municipal serait un élément fondamental de la réponse du Conseil administratif aux pétitionnaires, si toutefois le Conseil municipal décidait de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. Seeger informe l'assemblée que la signataire est sa conjointe ; dès lors il ne prendra pas position sur cette question.

Mme Hartmann annonce que les Verts soutiendront un renvoi en commission, même si la capacité d'action de la Commune et du Canton est très restreinte dans ce dossier où les décisions sont prises au niveau fédéral.

M. Squillaci annonce que le groupe PDC-VL estime qu'un tel renvoi serait une bonne opportunité de signifier l'opposition de la Commune.

M. Fabre trouve que la tenue d'une commission qui produira le même texte que le Conseil administratif au sujet de son opposition systématique à ses installations serait un temps bien mal investi.

M. Cornuz relève une information de l'administration, qui souligne que le courrier est non une pétition mais une lettre d'opposition adressée au Canton au sujet de sa décision. Dès lors, elle ne peut être traitée comme une pétition, et les articles cités par Mme Schweizer ne s'appliquent pas. La demande porte sur une information concernant la position de la Commune.

M. Pierre Bocard rejoint M. Fabre dans sa prise de position.

Mme Tschudi-Spiropulo comprend en effet qu'on n'est pas là dans le contexte d'une pétition ; il y a quelques années de cela, elle-même avait signé, aux côtés de 350 autres signataires, une pétition contre la construction d'un immeuble au Champs-Fréchets, sans que les signataires n'aient été auditionnés. Elle pense de même qu'une audition serait une perte de temps. Tout au plus pourrait-on organiser une commission d'information.

M. Seeger, connaissant ce dossier de près, confirme que plusieurs pétitions sont annexées à la lettre d'opposition, et que la finalité de cette dernière est bien de demander à la Commune de prendre position et montrer, en s'ouvrant à la population, qu'elle est concernée par le sujet. Il précise que les habitants concernés ont reçu l'information de cette installation par le biais d'une association basée à Cologny, ce qu'il trouve un peu "fort de café".

Mme Leuenberger trouverait alors plus opportun, pour informer la population de manière large, de prévoir un article dans le journal communal plutôt qu'une commission politique tenue à huis clos.

M. Grognuz souligne que les Verts peuvent demander la tenue d'une commission environnement durable.

M. Bucher trouve cette discussion intéressante et estime que les deux sujets ne s'opposent pas. Il constate que la thématique soulève dans cette assemblée un certain intérêt et que la commission pourrait être l'occasion de définir une ligne de communication aux citoyens.

M. Serrano constate que l'on entend "tout et n'importe quoi" au sujet de la 5G. Il rappelle que durant la dernière législature, la possibilité avait été évoquée de convoquer une commission qui permettrait de "mettre à plat" ce sujet dont il pense que "la grande majorité ici ne comprend rien".

M. Fabre propose un renvoi en commission environnement durable afin que les commissaires puissent s'informer sur le sujet.

M. Grognuz propose de soumettre au vote le renvoi en commission environnement durable.

Mme Hartmann demande de préciser l'objet du vote : renvoi de la lettre en commission, ou simple tenue d'une commission sur le sujet. **M. Grognuz** précise qu'il s'agit de renvoyer la lettre d'opposition en commission environnement durable.

Le **renvoi de la lettre d'opposition en commission environnement durable** est mis aux voix, et refusé par 18 non, 10 oui, 2 abstentions.

M. Squillaci propose la tenue d'une commission environnement durable, et est suivi en cela par plus de trois conseillers municipaux. **M. Grognuz** dit que la présidente de commission, Mme Husanovic, aura pris acte.

M. Grognuz annonce que la lettre d'opposition est renvoyée au Conseil administratif.

Pétition pour 40 km/h au chemin des Corbillettes

Le Conseil municipal a reçu une lettre de l'Association de défense des intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours (AICC). Elle est datée du 29 juin 2020 et signée par Mme Elisabeth Jobin-Sanglard, présidente de l'AICC.

M. Grognuz en donne lecture :

"A l'attention du Président du Conseil municipal de Meyrin,

Lors de notre AG 2020, nos membres ont demandé qu'une pétition soit envoyée aux trois communes du Grand-Saconnex, de Vernier et de Meyrin, concernées, pour limiter la vitesse de circulation des chemins des Corbillettes à 40 km/h, au vu des véhicules (surtout les bus des TPG) qui, en dépassant, mordent sur la piste cyclable et les trottoirs, ce qui n'est pas légal et surtout très dangereux pour les piétons et les cyclistes, surtout pour les sorties des habitants des villas très proche de la route.

Nous avons récolté plus d'une centaine de signatures pour la pétition mais avons attendu que les élections soient passés, ainsi que le confinement, pour envoyer les pétitions signées aux trois communes.

Je vous prie de la transmettre aux conseillers municipaux de la commune de Meyrin, svp (sic), et d'en débattre."

M. Grognuz indique que le Bureau propose le renvoi au Conseil administratif, comme cela a été fait dans les communes du Grand-Saconnex et de Vernier. Le Conseil administratif trouverait aussi plus simple que la réponse soit concertée entre les exécutifs des trois communes.

Il n'y a pas d'opposition.

Droit d'opposition à la décision de l'AG de l'ACG

Les groupes politiques ont jusqu'au 12 octobre 2020 pour s'opposer à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche.

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

a) Utilisation de l'art. 48 LAC, lettre m

Conformément à l'article 48, lettre m, de la Loi sur l'administration des communes (LAC) qui stipule que « le Conseil administratif, le maire, après consultation de ses adjoints ou un adjoint dans le cadre de ses fonctions déléguées au sens de l'article 44, sont chargés, dans les limites de la constitution et des lois, de prendre toutes les mesures provisionnelles dont l'urgence est commandée par les intérêts de la commune », le Conseil administratif de l'ancienne législature, dans sa séance du 5 mai 2020, a décidé de la mise en œuvre des deux objets suivants, votés à l'unanimité par le Conseil municipal le 10 mars 2020 :

- délibération n° 2020-02a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 4'905'000.- destiné à la réalisation de deux terrains de football synthétiques E et F dans le cadre de la 6^e étape du centre sportif des Vergers ;
- délibération n° 2019-25a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'880'000.- destiné à la rénovation de l'école de la Golette.

Compte tenu de l'urgence prononcée par le Conseil d'Etat, dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, le Service des affaires communales (SAFCO) avait alors confirmé au secrétariat général que l'utilisation de cette disposition légale était possible pour autant que les conditions suivantes soient toutes remplies, ce qui était le cas pour les deux objets :

Condition 1 : Les exécutifs parviennent à démontrer de manière crédible que la décision présente un caractère d'urgence commandée par les intérêts de la Commune (y compris pour des actes qui ne sont pas directement liés à la crise, mais dont l'exécution retardée pourrait entraîner des dommages ou des surcoûts importants).

Cette condition est explicitée pour chacun des projets comme suit :

- a) La planification du projet de la rénovation de l'école de la Golette prévoit un démarrage des travaux à la mi-juin 2020. Cette date est impérative pour permettre la rentrée scolaire en septembre 2021 dans les locaux rénovés. En cas de retard dans le démarrage des travaux, un décalage de la livraison du bâtiment est à prévoir, ce qui rendrait impossible la rentrée scolaire 2021 à la Golette. S'agissant d'enfants en bas âge, un déménagement en cours d'année scolaire ne serait pas souhaitable et difficilement réalisable. L'entrée dans les lieux risquerait alors d'être reportée d'un an, soit pour la rentrée scolaire 2022. Le pavillon provisoire Corzon, réservé pour l'accueil des classes de la Golette pendant les travaux, devrait de ce fait être bloqué pour une année supplémentaire.

- b) Quant aux terrains de foot synthétiques, la planification du projet prévoyait un démarrage des travaux à la fin avril au terme du délai référendaire. Cette date de démarrage permettait au terrain E d'être utilisable dès le début de la prochaine saison sportive en septembre 2020, en coordination avec le projet de construction des vestiaires et autres équipements dont les travaux sont actuellement en cours. En cohérence également avec la planification des travaux du Cœur de cité : le terrain E remplacera le terrain des Boudines, qui sera aménagé en parking provisoire durant la construction du parking souterrain du Cœur de Cité. Par ailleurs, ce projet est également lié à la planification des travaux de l'écoquartier des Vergers : la construction du terrain F étant conditionnée au déstockage des matériaux entreposés sur la plateforme sur laquelle le terrain sera construit. Un retard important dans le démarrage des travaux pour ces terrains pourrait entraîner un impact plus ou moins conséquent sur la planification des projets cités ci-dessus.

Pour que les travaux puissent commencer mi-juin, il faut que la décision soit adjugée début mai idéalement.

Il est précisé que cette planification est construite indépendamment du contexte de la crise sanitaire actuelle. Le démarrage du chantier se fera sous réserve que toutes les conditions – notamment sanitaires – soient réunies et dans le cadre de la procédure interne récemment instaurée. Les conséquences, en termes de coûts et de délais, seront évaluées avec les entreprises et mandataires concernés.

Condition 2 : Aucun élément manifeste ne permet de présumer que la décision aurait été refusée par le Conseil municipal.

Condition 3 : Lorsque des délibérations, valablement adoptées par le Conseil municipal et approuvées par le département, nécessiteraient une application rapide, nonobstant la suspension des délais référendaires, la mise en œuvre est admissible pour le SAFCO (Service des affaires communales) aux conditions préalablement émises, et si aucun élément manifeste ne laisse supposer qu'un référendum aurait pu être saisi contre ladite délibération.

Condition 4 : Les exécutifs sont invités à informer les conseils municipaux de ces décisions dès que possible, mais au plus tard lorsque ceux-ci reprendront leurs travaux.

Condition 5 : Les décisions sont prises à l'unanimité par l'exécutif.

S'agissant de deux crédits de construction pour des projets essentiels pour la Ville et ne pouvant accuser de retard sans répercussions majeures, le Conseil administratif a estimé qu'il était impératif d'entamer au plus tôt la mise en œuvre de ces délibérations.

M. Pierre Bocard a ouï dire que la présence de grenouilles protégées a été observée sur un terrain de football, et que cela aurait pu suspendre les travaux.

M. Cornuz répond que des crapauds calamites, une espèce protégée, ont en effet été observés sur ce terrain. Les travaux n'ont en effet pas pu commencer avant que les têtards soient assez matures pour les déplacer et assurer ainsi leur survie.

b) Situation de l'Auberge communale

Le 22 juillet 2020, M. Charles Hegi, de la société Ness et Co, gérant de l'auberge communale, a rencontré l'administration meyrinoise afin de solliciter une autorisation de sous-location de l'auberge communale au profit de la société Promoévénements SA représentée par M. Charles Rey.

Cette rencontre a permis de mettre en lumière la situation particulièrement préoccupante dans laquelle se trouve actuellement la société Ness et Co Sàrl. Par courrier en date du 24 mai 2019, le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PTCN) a averti la société Ness et CO Sàrl qu'une révocation des autorisations d'exploiter l'auberge était envisagée. Cette décision a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif par la société Ness et CO Sàrl, ainsi qu'au Tribunal fédéral.

L'administration communale a immédiatement pris contact avec le PCTN et a ainsi appris qu'une décision de fermeture de l'auberge était entrée en force depuis le 3 juin 2020 suite au rejet de l'effet suspensif du Tribunal fédéral. Le PCTN a d'ailleurs fait fermer l'auberge entretemps.

Stupéfait d'apprendre si tardivement cette situation datant de plus d'une année et, dans ces conditions, le Conseil administratif a décidé de résilier le bail qui nous lie à Ness et Co et, en conséquence, a refusé la demande d'autorisation de sous-location au profit de Promoévénements SA. La société Ness et Co Sàrl a contesté cette décision.

Nous vous tiendrons informés des éventuelles suites de ce dossier et de la procédure.

c) Affaires économiques : démission de Jean Matthieu Laburthe

Nous vous informons de la décision de Jean Matthieu Laburthe, délégué aux affaires économiques de quitter l'administration meyrinoise. Son départ prendra effet au 30 septembre 2020.

M. Adrien Fohrer, responsable du service communication et relations publiques, assurera l'intérim. Un processus de redimensionnement du poste et de recrutement sera lancé courant septembre.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 10 mars 2020, question de M. Serrano

Affichage des votes électroniques sur l'écran de la ferme de la Golette

Nous avons procédé à l'ajout de nouveaux micros par la société AGEDA en juin et, en août 2020, à une amélioration de la visibilité des noms et de la disposition de l'hémicycle sur le grand écran pour le public.

M. Trolliet demande s'il est possible d'afficher sur cet écran la liste complète des noms des conseillers municipaux et le numéro de leur place respective.
M. Grognuz répond qu'il s'adressera au secrétariat politique.

Séance du 23 juin 2020, proposition de Mme Tschudi-Spiropulo

Hygiène des mains dans les espaces publics

La mise à disposition de savon et de récipients à proximité des fontaines communales pour le lavage des mains n'a pas été réalisée. En effet, l'utilisation d'objets partagés par plusieurs personnes dans des espaces ouverts pourrait présenter un risque sanitaire, malgré le geste hygiéniste pertinent. D'une manière générale, les autorités sanitaires recommandent aux usagers des espaces publics d'appliquer l'ensemble des règles de prévention selon le principe de la responsabilité individuelle, notamment en ce qui concerne l'hygiène des mains. D'autre part, la distribution de boissons dans le cadre de la maison du Jardin botanique alpin a pu être reprise au début de la saison estivale.

Séance du 23 juin 2020, proposition de Mme Lüthi

Promotion du tri des déchets

Une nouvelle distribution de sacs à tri sera effectuée notamment sur les écopoints, dans le cadre d'une action de sensibilisation de proximité durant cet automne 2020. A des fins incitatives, ces contenants, dont le coût unitaire est inférieur à CHF 10.-, seront fournis gratuitement aux personnes motivées par la protection de notre environnement.

Séance du 23 juin 2020, questions de M. Bucher

Poubelles urbaines communales

Les espaces publics meyrinois comptent environ 420 poubelles urbaines destinées au dépôt des déchets à incinérer produits dans les espaces publics. La quantité totale est d'environ 50 tonnes de déchets par année, sachant que la totalité des déchets gérés par la Ville représentent 9'932 tonnes, toutes fractions confondues. De plus, des kits de tri sélectif sont répartis sur 24 sites. En revanche, aucune statistique précise n'est disponible. Néanmoins, on peut constater que la qualité du tri des déchets issus des poubelles urbaines est globalement médiocre, du fait que certaines fractions triées sont abondamment souillées par des ordures incinérables, ce qui altère la pureté des matières à valoriser.

Eclairage public

Plusieurs campagnes de remplacement des luminaires ont été entreprises ces dernières années au niveau du parc d'éclairage public. Les luminaires à vapeur de mercure, interdits depuis 2015, ont été remplacés en totalité. Cela concerne plus de 500 points lumineux sur un total d'environ 1'500. En parallèle, la totalité des éclairages de forte puissance ZEBRALUX a été remplacée par des éclairages LED au niveau des passages piétons (concerne 88 points lumineux), ce qui a entraîné une importante baisse de la consommation énergétique et une augmentation de la sécurité par un renforcement du niveau d'éclairage de la chaussée à ces endroits. Les nouveaux luminaires LED sont systématiquement installés avec une fonction de réduction du niveau de l'intensité lumineuse de 23h à 5h. Pour les nouveaux projets, cette réduction de l'intensité est réalisée par des détecteurs de présence.

C'est le cas pour l'écoquartier des Vergers ou le chemin reliant la rue des Vernes au Bois-Carré. Ces améliorations ont permis une importante réduction de la consommation d'électricité, qui est passée de 905'000 kWh en 2009, à 578'000 kWh en 2019. Pour les prochaines années, il est prévu de remplacer prioritairement les éclairages à vapeur de sodium, ceci en fonction de l'état de vétusté du matériel et en coordination avec des travaux routiers ou d'assainissement.

Les éclairages décoratifs sont utilisés pour les fêtes de fin d'année et sont installés de manière ponctuelle sur le bâtiment Forum Meyrin, la rue De-Livron, la salle Antoine-Verchère et l'école de Cointrin. Il s'agit de luminaires LED installés uniquement durant le mois de décembre.

Séance du 23 juin 2020, question de Mme Lüthi

Chariots abandonnés à Cointrin

Des chariots issus de l'aéroport ou de plusieurs enseignes présentes notamment dans les centres commerciaux de Balexert ou des Avanchets sont souvent abandonnés par des clients dans les rues de Cointrin. Il a été rappelé aux responsables de la logistique des entités concernées qu'ils sont tenus d'assurer avec régularité le retour de ces équipements sur les lieux adéquats.

Séance du 23 juin 2020, question de Mme Hartmann

Tri de déchets organiques de cuisine

Des pictogrammes situés sur les écopoints indiquent les huit principales matières organiques compostables pouvant être déposées dans des sacs biodégradables ou en vrac dans les conteneurs adéquats. Les orifices de taille réduite permettent de déverser les sacs à déchets de cuisine de 7 litres, mais empêchent le dépôt des sacs à ordures de 35 litres. Cette mesure organisationnelle a permis d'améliorer sensiblement la qualité du produit organique à valoriser. Par ailleurs, un contrôle de la conformité de la signalétique relative à cette fraction de déchets sera effectué sur l'ensemble du territoire communal.

Séance du 23 juin 2020, proposition de M. Clerc

Repas lors des séances du Conseil municipal

Les repas du Conseil municipal lors de ses séances ont fait l'objet d'une large réflexion menée conjointement par le secrétariat politique et par la responsable du système interne de gestion durable. Ces repas fournis depuis de nombreuses années par le même traiteur ont fait l'objet d'une demande d'offre auprès de divers acteurs de la place, dans le but de pouvoir sélectionner des traiteurs qui assureront les repas pour les deux prochaines années. Les offres ont été lancées au printemps 2020 et, après un délai rallongé lié à la crise sanitaire, la sélection est arrivée à son terme et deux traiteurs ont été retenus. Les principaux éléments pris en compte pour cette sélection ont été la qualité de l'offre en termes de respect des critères du développement durable, l'origine des produits proposés, la qualité de l'information transmise, le caractère sain des menus proposés, le prix et l'engagement social du prestataire.

Par ailleurs, en cette période marquée par la crise sanitaire et les diverses mesures de prévention qui évoluent au gré des mois, nous sommes malheureusement parfois contraints de déroger à certains des critères qui ont nourri la réflexion sur

l'organisation de ces repas. C'est également pour ces mêmes raisons que le Bureau, sur proposition du Conseil administratif, a décidé de les supprimer lors des séances du Conseil municipal et d'adapter l'horaire de ces dernières jusqu'à nouvel avis. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Séance du 23 juin 2020, proposition de M. Seeger

Antennes 5G : communication aux habitants

La préoccupation exprimée par la population concernant les antennes de téléphonie mobile et leur effets néfastes sur la santé (rayonnement électromagnétique) et les effets sur le climat liés à la consommation excessive de données numériques est tout à fait légitime et partagée par les autorités communales.

En plus des risques sanitaires, le déploiement de la technologie de type 5G comporte des risques sur le plan climatique. Outre l'énergie grise pour remplacer les installations et les technologies que nous utilisons au quotidien, un équipement 5G consomme trois fois plus qu'un équipement 4G (source : the Shift Projet).

En mettant la santé en tant que valeur cardinale de la révision de son plan directeur communal, la commune de Meyrin entend prendre toutes les mesures permettant d'offrir un cadre de vie sain à ses habitants. Dans ce contexte, il a été inscrit dans la révision du plan directeur communal que "les rayonnements électromagnétiques, au même titre que la pollution de l'air, constituent une pollution 'invisible', qui a des effets néfastes sur la santé. Avec le développement de nouvelles technologies, notamment les antennes 5G, l'exposition de la population à ces rayonnements sera accrue, c'est pourquoi la Commune sera particulièrement attentive à limiter, autant que faire se peut, l'installation de telles antennes à proximité immédiate de secteurs habités".

En matière de régulation et de politique de déploiement de ce type d'installation, il est important de rappeler qu'à ce jour, les compétences communales en la matière sont de fait très limitées, pour ne pas dire inexistantes. Cela étant, la Commune entend poursuivre ses efforts pour limiter dans la mesure de ses moyens, l'installation de toute technologie susceptible d'affecter la santé de ses habitants et applique un principe de précaution. Nous rappelons que depuis plusieurs années, la Commune s'oppose dans ses préavis à l'implantation de nouvelles installations et/ou le remplacement d'installations existantes dans les secteurs à proximité d'habitations, systématiquement par un préavis défavorable aux motifs que :

1. le Conseil administratif refuse systématiquement les antennes situées dans les zones d'habitation ;
2. qu'une installation de ce type, même si les valeurs ORNI sont respectées, constitue une source de crainte majeure pour les populations situées à proximité. Ces craintes ont souvent des répercussions psychologiques importantes (perte de sommeil, angoisses, etc.) et provoquent des troubles de la santé ;
3. qu'une optimisation et un regroupement des installations pour plusieurs opérateurs est nécessaire ;
4. qu'il est indispensable que le Canton établisse une planification directrice permettant de visualiser l'ensemble des installations à venir sur les communes, compte tenu de la multiplication de celles-ci. Ceci plutôt que de procéder au "coup par coup" au gré des différentes demandes privées.

Conformément aux dispositions prévues par la Confédération, les technologies d'émission des antennes ne sont pas renseignées par les opérateurs dans le cadre du processus d'autorisation cantonal. Plusieurs technologies peuvent donc coexister sur les stations de téléphonie mobile, de la 2G à la 5G. Il en résulte une difficulté d'établir un état des lieux du type d'antenne de manière précise.

La Confédération renseigne toutefois à travers son géoportail, sur l'emplacement des stations émettrices.

A noter ce lien vers la carte synoptique swisstopo : emplacements des stations émettrices :

bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/frequences-et-antennes/emplacement-des-stations-emettrices.html

Un courrier résumant la position communale ci-dessus peut être transmis au habitants des quartiers concernés. Une information sur le site internet pourrait être plus adaptée.

Séance du 23 juin 2020, question de M. Squillaci

Places de parking pour deux-roues dans le secteur Vieux-Bureau / Edmond-Rochat

A ce jour, il n'est pas prévu de rajouter des places de stationnement deux-roues supplémentaires dans ce secteur.

M. Squillaci remercie de cette réponse arrivée deux après que la question a été posée. Il fait remarquer que la zone a été amputée de douze places de stationnement voiture en zone 30. Aujourd'hui la place manque pour les vélos et scooters, que l'on retrouve stationnés sur les trottoirs ou sur la route même.

Séance du 23 juin 2020, question de Mme Lüthi

Cointrin – panneau Z20

L'ensemble des panneaux aux différentes entrées de Cointrin est conforme à la législation et à l'arrêté de circulation en vigueur. La signalisation est identique à celle qui était posée avant le remplacement par des totems.

Séance du 23 juin 2020, question de M. Pierre Boccard

Enseigne lumineuse d'une carrosserie à la rue des Lattes

Une enquête de proximité a été menée par la police municipale. Cette enseigne lumineuse non perceptible depuis le domaine public n'est en fait pas soumise à autorisation.

Rendu attentif à la luminosité excessive dégagée par cette enseigne, le carrossier a stoppé l'éclairage de cette dernière – à notre connaissance – limitant ainsi la luminance de ce quartier.

* * *

5. Délibération n° 2020-16 relatif à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'234'000.- destiné à financer le remplacement de deux camions de levée sélective des déchets pour répondre aux besoins du service de l'environnement.

M. Tremblet fait remarquer que cette délibération est le fruit de la discussion de la dernière commission, qui faute de temps n'a pas pu traiter ces deux véhicules, Ceux-ci ont donc été soustraits de la délibération initiale et incluse dans une nouvelle délibération, qui reprend les termes de la première pour ces deux véhicules. La commission est convoquée pour une séance additionnelle.

M. Grognuz demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Le Bureau propose un renvoi en commission environnement durable, et le débat est ouvert.

M. Bucher donne lecture de la position des Verts :

"Le groupe des Verts propose de voter le renvoi en commission et demande qu'une audition soit organisée par la commission. En effet, un programme innovant et soutenu par la Confédération sur ce type de camions a démarré en 2018 et a duré deux ans. Le projet consistait en quatre prototypes différents dans quatre villes suisses. L'un d'entre eux, développé en Suisse par Designwerk avec l'aide l'Office Fédéral de l'Énergie a été testé à Thoun et a eu un grand succès, aussi bien sur le plan financier, écologique et auprès des équipes des services de la ville.

C'est un véhicule entièrement électrique, avec toutes les fonctionnalités comme le compacteur, etc. Ce prototype, testé pendant plusieurs années à Thoun, étant désormais disponible pour un usage normal, la ville de Lausanne en a acheté un cette année.

Le véhicule disponible et testé à Thoun, tout électrique, amène les avantages suivants : suppression de la pollution aux particules fines (400 tonnes de CO2 économisées en une année) ; économies d'énergie de 30 à 80%, on passe de l'équivalent de 90 litres à 19 litres aux cent kilomètres (il a d'ailleurs reçu le 'watt d'or' qui est le prix suisse de l'énergie) ; sur le plan financier : économie des frais d'entretien de 60% à 70%; et surtout pour finir, une grande réduction du bruit, ce qui est une demande de nos concitoyens : une énorme baisse de bruit en termes de décibels.

Et pour finir sur le prix, même s'il y a quelques différences avec les camions dont nous avons besoin – il faudrait ajouter la grue de levage mais l'essentiel est similaire – Lausanne a payé CHF 760'000.- ce camion, ce qui est en-dessous du budget dont on parle ici. [Des rumeurs dubitatives s'élèvent de l'hémicycle, en réponse auxquelles **M. Bucher** annonce que les montants seront vérifiés.]

Le groupe des Verts votera donc le renvoi en commission et demande l'audition des représentants de l'entreprise qui conçoit ce camion et/ou des responsables du projet de Thoun afin de voir si un camion répondant aux besoins de Meyrin est envisageable avec leur technologie suisse."

M. Seeger demande aussi l'audition d'un représentant de la société GazNat, qui pourrait présenter les avantages et inconvénients de la propulsion au gaz naturel et

au biogaz, un « moyen très écologique de faire tourner des moteurs silencieux tout en étant beaucoup plus économique que la propulsion électrique ». M. Seeger avait souhaité inviter M. André Räss pour la première séance de commission, mais avait malheureusement pour sa demande dépassé les délais dont il n'avait pas été informé.

La parole n'étant plus demandée, le **renvoi en commission environnement durable** est mis au vote, et est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.

* * *

6. Délibération n° 2020-17 présentée par le Conseil administratif relative à un crédit immédiat de CHF 10'000.- destiné à MEDAIR, pour apporter l'aide urgente en faveur des habitants du quartier de Gemmayzé de Beyrouth

M. Grognuz cède la parole à la maire.

Mme Leuenberger croit que chacun ici connaît l'explosion violente qui a détruit une partie de la ville de Beyrouth et jeté le pays dans le chaos, tuant environ 190 personnes, et jetant à la rue 300'000 habitants de la capitale. Le Conseil administratif propose une aide urgente de minimum CHF 10'000.- à verser à l'organisation MEDAIR. Ce partenaire dont le sérieux est éprouvé et avec lequel la Commune a déjà collaboré, est actif au sein du campement de la plaine de la Bekaa, où se sont réfugiés 300'000 sans-abris. Elle rappelle que Meyrin connaît une belle tradition d'aide humanitaire.

M. Grognuz demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il indique que le Bureau propose le vote immédiat, et ouvre le débat sur ce point.

Mme Boccard indique qu'au vu de l'ampleur de la catastrophe à Beyrouth, le groupe PDC-VL est favorable à cette délibération et propose de modifier le crédit à CHF 25'000.-, soit environ un franc par citoyen meyrinois. Le groupe encourage tous les membres du Conseil municipal à adhérer à cette aide urgente augmentée à CHF 25'000.-.

M. Lorentz déclare que le PLR fait la même proposition.

Mme Lüthi indique que le PS propose de modifier le crédit à CHF 40'000.- et fait la déclaration suivante:

"Pour rappel, le 4 août passé, le Liban a connu la plus grande tragédie de son histoire provoquée par l'explosion d'une charge très importante de 2'750 tonnes de nitrate d'ammonium. Cette explosion survient à un moment sensible que connaît le pays avec une crise économique ravivée par les tensions politiques auxquelles s'ajoute la crise économique provoquée par le Covid-19. Toute la structure de la

ville a été détruite, et cela sur un rayon de 40 km. Les conséquences de ce désastre se notent dans la destruction des milliers de foyers laissant 300'000 personnes sans domicile. Des centaines d'entreprises ont disparues. Les dégâts humains se notent par 190 morts et plus de 6'000 blessés et les dégâts matériels sont estimés à 15 milliards de dollars. Sans aide internationale, le pays ne se relèvera jamais.

C'est pour ces raisons que le parti socialiste dépose l'amendement qui demande d'augmenter l'aide financière proposée de CHF 10'000.- à CHF 40'000.-. Dans l'espoir que cet amendement soit accepté, il est très important de souligner que Meyrin est une commune qui a toujours mené une politique très active de solidarité internationale. Cet engagement se traduit entre autres dans le domaine de l'aide d'urgence. Notre commune a donc toujours été présente pour témoigner de son soutien à travers l'aide financière dont le montant a presque toujours été de CHF 40'000.-, comme c'était le cas pour l'Albanie ou encore pour l'Italie lors du terrible tremblement de terre qu'ils ont connu.

Le parti socialiste trouve la proposition du Conseil administratif d'apporter un soutien financier au Liban très généreuse et nous voulons que ce soutien soit à la hauteur de notre engagement dans ce domaine. C'est pour cela que le parti socialiste remercie à l'avance toutes celles et ceux qui témoignent de leur solidarité et de leur humanisme en acceptant l'amendement."

Mme Schweizer déplore les événements qui se sont produits, mais croit se rappeler que l'aide d'urgence meyrinoise se limite à un maximum annuel de CHF 50'000.-. **Mme Leuenberger** répond qu'en réalité, il n'y a pas de ligne budgétaire dédiée à cette aide. Dans le cadre de la coopération au développement financée à hauteur de 0,7% du budget de fonctionnement, un 10% du budget est dédié à l'aide humanitaire. L'aide d'urgence est une approche encore différente.

Le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer.

M. Balestra déclare que le MCG soutiendra une aide de CHF 25'000.-.

M. Lorentz indique que le groupe PLR souhaite joindre son amendement à celui du groupe PDC-VL. **M. Grognuz** constate avec satisfaction qu'un amendement émerge de l'entente défunte! [*Rires dans l'assemblée.*]

M. Grognuz met aux voix les amendements, en commençant par la proposition la plus éloignée.

L'amendement du groupe socialiste, **consistant à modifier le crédit de CHF 10'000.- à CHF 40'000.-** est refusé par 15 non, 14 oui et 2 abstentions.

M. Grognuz soumet au vote **l'amendement** commun des groupes PDC-VL et PLR, **consistant à augmenter le crédit proposé de CHF 10'000.- à CHF 25'000.-**. Cet amendement est accepté par 29 oui et 2 abstentions.

M. Grognuz demande ensuite s'il y a une opposition à l'entrée en matière sur le vote immédiat proposé par le Bureau, ce qui n'est pas le cas.

Le débat sur la délibération amendée est ouvert.

Mme Boccard signale que des aides seront probablement octroyées à des associations actives sur le terrain, et qui solliciteront un financement de la Commune.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, **M. Grognuz** met au voix la **délibération n° 2020-17 amendée présentée par le Conseil administratif**

relative à un crédit immédiat de CHF 25'000.- destiné à MEDAIR, pour apporter l'aide urgente en faveur des habitants du quartier de Gemmayzé de Beyrouth

Vu l'explosion de 2'750 tonnes de nitrate d'ammonium du 4 août 2020 dans le port de Beyrouth faisant plus de 160 morts, 6'000 blessés et 300'000 sans-abris;

Vu les conséquences matérielles et psychologiques de ce drame sur la population;

Vu la crise économique et politique que traversait déjà ce pays et qui a empiré avec l'apparition du virus COVID-19;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 septembre 2020,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de **CHF 25'000.-** destiné à MEDAIR, pour apporter l'aide urgente en faveur des habitants du quartier de Gemmayzé de Beyrouth ayant subi de plein fouet l'explosion du 4 août 2020,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2020 sous la rubrique 59.300002.363.60000 "*Aide d'urgence à l'étranger – subvention à des organisations privées à but non lucratif*",

* * *

7. Délibération n° 2020-10a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'320'540.- destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de 18 véhicules pour les besoins du secrétariat général, des services de la sécurité municipale, du Théâtre Forum Meyrin, de la bibliothèque, des sports, de l'environnement, du développement social et de l'emploi, ainsi que de la gérance et de l'entretien des bâtiments. Rapport de la commission environnement durable (P. Boccard, LR).

M. Pierre Boccard délivre son rapport :

"Rapport de la commission environnement durable du 26 août 2020

- 1^{re} séance

Délibération numéro n° 2020-10 destinée à financer le remplacement ou l'acquisition de 20 véhicules pour les besoins du secrétariat général, des services de la sécurité municipale, du Théâtre Forum Meyrin, de la bibliothèque, des sports, de l'environnement, du développement social et de l'emploi ainsi que de la gérance et de l'entretien des bâtiments.

Présidente: Mme Husanovic / Conseil administratif: M. Tremblet / Représentants de l'administration: Mme Favre de Oliveira, MM. Angius, Chatelain, Luca, Omarini, Pauli, Trione, Vouilloz / Verbaliste: Mme Hentsch.

Suite aux salutations d'usage, Mme la Présidente ouvre la séance. Il y aura deux séances successives afin d'aborder et d'expliquer l'achat de tous les véhicules dans la liste.

M. Tremblet explique que ce type de délibération revient régulièrement, environ tous les trois ou quatre ans selon les besoins des services. Aujourd'hui elle comporte 20 véhicules pour huit services. Ces véhicules sont destinés à remplacer ceux déjà amortis. Les véhicules présentés correspondent aux critères de durabilité et de fonctionnalités définis par les utilisateurs.

M. Chatelain fait une présentation en développant les divers types de propulsion.

Suite à de nombreuses discussions et propositions, on passe au premier véhicule.

Secrétariat général

Acquisition d'un véhicule électrique Renault Zoé pour les besoins du service informatique pour un montant de CHF 29'000.-.

Accepté par 7 oui (3PS 1 PDC-VL 2 PLR 1 UDC) et 4 abstentions (3 Verts 1 PDC-VL)

Gérance et entretien des bâtiments

M. Omarini, chef de service, présente la demande d'acquisition d'un fourgon de transport électrique pour un montant total de CHF 53'000.-.

Accepté par 10 oui (3PS 3 Verts 1 PDC-VL 2 PLR 1 UDC), 1 abstention (PDC-VL)

Théâtre Forum Meyrin

M. Luca présente la demande de remplacement d'un Peugeot Expert modèle 2000 par un Ford Galaxy pour un montant de CHF 40'500.-.

Ce véhicule à l'intérieur est modulable, et permet de transporter aussi bien du matériel que des personnes.

Accepté par 9 oui (3PS 1 Verts 2 PDC-VL 2 PLR 1 UDC) et 2 abstentions (Verts)

Bibliothèque

M. Pauli présente le remplacement du Fiat Ducato bibliobus modèle 2001 par un fourgon fermé, moteur à gaz pour un montant de CHF 42'900.-, aménagement intérieur, visuel extérieur compris.

Accepté par 11 oui (3PS 3 Verts 2 PDC-VL 2 PLR 1 UDC), soit à l'unanimité

- 2^e séance

La présidente ouvre les débats et donne la parole à M. Châtelain. Il nous présente la requête du service de sécurité municipale, soit le remplacement du Nissan électrique modèle 2012 pour CHF 42'500.-, reprise estimée de l'ancien véhicule CHF 4'000.-.

Accepté à l'unanimité

M. Vouilloz pour le service des sports présente la demande de remplacement d'un Suzuki Wagon Air de modèle 2003 pour CHF 29'000.-, reprise estimée CHF 200.-, par un véhicule Renault Zoé électrique.

Accepté à l'unanimité

Il présente aussi la demande de remplacement d'un fourgon fermé Peugeot expert modèle 2200 pour CHF 41'200.-, reprise estimée CHF 500.-. Ce véhicule sera utilisé pour le transport de matériel. Un attelage pour une remorque et un treuil seront installés.

Accepté à l'unanimité

Service de l'environnement

Remplacement et acquisition de plusieurs véhicules.

M. Chatelain argumente le remplacement du tracteur de tonte John Deere 4400 modèle 2002 pour CHF 78'200.-, reprise estimée CHF 15'000.-.

Accepté par 9 oui (3 PS 1 Verts 2 PDC-VL 2 PLR 1 UDC) et 2 abstentions (Verts)

Remplacement de la tondeuse frontale John Deere F-1145-1 Modèle 2001 pour CHF 51'070.-, de reprise estimée CHF 7'500.-.

Accepté par 10 oui (3 PS 2 Verts 2 PDC-VL 2 PLR 1 UDC), 1 abstention (Verts)

Remplacement d'un transporteur communal Meili VM 7000 H45 Modèle 2000 pour CHF 249'500.-, reprise estimée CHF 10'000.-.

Ce petit camion robuste est utilisé pour les transports de terre, d'arbres, d'une citerne d'eau pour les arrosages et peut aussi être équipé de l'alarme à neige et d'une saleuse.

Accepté par 9 oui (3 PS 1 Verts 2 PDC-VL 2 PLR 1 UDC) et 2 abstentions (Verts)

Remplacement d'un tracteur John Deere 4300 modèle 2000 pour CHF 85'370.-, reprise estimée CHF 10'000.-.

Accepté par 9 oui (3 PS 1 Verts 2 PDC-VL 2 PLR 1 UDC) et 2 abstentions (Verts)

Remplacement d'une camionnette multibenne à pont basculant Mercedes modèle 2001 pour CHF 86'100.- reprise estimée CHF 3'000.-.

Accepté à l'unanimité

Acquisition d'une camionnette multibenne Mercedes pour CHF 86'100.-.

Accepté à l'unanimité

Remplacement d'un chariot élévateur Clark C 30 D modèle 2010 Pour CHF 44'000.-, reprise estimée CHF 9'000.-.

Accepté à l'unanimité

Remplacement du Fiat Doblo pour CHF 86'100.- reprise estimée CHF 500.-.

Ce véhicule sera un véhicule bi-fuel adapté au vidange des 450 poubelles de la commune. Ce sera une camionnette multibenne de marque Mercedes.

Accepté par 10 oui (3 PS 2 Verts 2 PDC-VL 2 PLR 1 UDC), 1 abstention (Verts)

Remplacement d'un tractopelle Komatsu FKI Modèle 1998 pour CHF 129'200.-, reprise estimé CHF 4'000.-.

Accepté par 10 oui (3 PS 2 Verts 2 PDC-VL 2 PLR 1 UDC), 1 abstention (Verts)

On aborde le remplacement des deux camions de levée des déchets pour un montant total de CHF 1'234'000.-.

Un commissaire demande, au vu du temps restant, que ces deux objets soient sortis de la délibération et qu'une séance de commission leur soit consacrée au regard du montant et aussi au regard de la préparation que l'administration a faite pour présenter ces deux véhicules. La Présidente soumet au vote de la commission la proposition, qui est acceptée à l'unanimité.

M. Chatelain présente un véhicule utilitaire électrique G5 lithium pour un montant de CHF 55'900.-.

Accepté à l'unanimité

Service de développement social et emploi

Remplacement de la camionnette Mercedes double cabine modèle 2001 pour CHF 90'900.-, reprise estimée CHF 3'000.-.

M. Chatelain précise que ce sera une camionnette de la même marque que les deux précédentes.

Accepté à l'unanimité

La Présidente met aux voix la délibération modifiée au montant de CHF 1'937'540.- destinée à financer le remplacement ou l'acquisition de 18 véhicules pour les besoins du secrétariat général, des services de la sécurité municipale, du Théâtre Forum Meyrin, de la bibliothèque, des sports, de l'environnement, du développement social et de l'emploi, ainsi que de la gérance et de l'entretien des bâtiments.

La délibération amendée est préavisée favorablement à l'unanimité."

M. Pierre Boccard félicite la présidente de commission pour la bonne tenue de la séance, et sa capacité à sortir les débats des ornières dans lesquelles ils risquaient de s'enliser.

Le Président annonce la pause.

[Pause de 21h à 21h15.]

M. Grognuz remercie M. Pierre Boccard de son rapport exhaustif et ouvre le débat sur la délibération.

M. Hubert remercie également M. Pierre Boccard de son rapport "bien fait", puis relève que les véhicules de la police ne sortant presque jamais, le groupe UDC émet donc une réserve sur ces véhicules. Nonobstant, l'UDC votera favorablement la délibération.

M. Seeger remercie le rapporteur pour son excellent travail, qui donne un bel exemple aux nouveaux conseillers municipaux. Il fait ensuite la déclaration suivante au nom du groupe PDC-VL:

"Le groupe PDC-Vert'libéraux est favorable à cette délibération. Il remercie vivement les chefs de services pour le travail de qualité mis en œuvre pour justifier l'acquisition ou le remplacement de ces véhicules, en apportant leur expertise de terrain. Nous saluons l'usage et l'entretien effectué pendant plus de 20 ans pour certains véhicules. Toutefois, une présentation plus fine des choix réalisés et des alternatives écartées auraient permis d'avoir moins de questionnement et de faire disparaître le doute, par exemple, d'un effet de mode autour des véhicules électriques. Il nous a semblé que la quête de solutions comme l'autopartage, notamment entre services, l'achat de voitures d'occasion ou le type de propulsion comme le gaz naturel/biogaz n'a pas suffisamment été exploitée. Dès lors, nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée avant la commande finale de ces véhicules et qu'un rapport détaillé soit établi sur la base de trois offres différenciées pour chacun des véhicules en visant la sobriété et la durabilité au niveau environnemental. Vu l'état des finances préoccupantes à venir, il est déjà temps de penser économies."

Mme Haldemann s'exprime au nom du PLR:

"Le PLR est satisfait de la présentation globale des nouveaux véhicules, car elle comporte des véhicules électriques et une possibilité pour des véhicules bicarburants en attendant que d'autres modes d'énergie plus responsables et durables soient accessibles et plus largement répandus.

Nous avons eu l'occasion d'entendre les demandes directement des utilisateurs, qui nous ont proposé des véhicules qui correspondent exactement à leurs besoins. Au travers de cette délibération, nous renouvelons plus de 25% du parc communal. Le PLR Meyrin-Cointrin souhaite mettre à disposition des services les bons véhicules et machines pour accomplir de façon optimale leur mission. Nous voterons donc favorablement cette délibération."

Mme Um fait la déclaration suivante au nom des Verts:

"J'ai eu beaucoup de joie en entrant à la première séance de la commission environnement durable, qui était également ma toute première commission depuis le début de la nouvelle législature. J'en suis ressortie avec un sentiment renforcé des responsabilités qui nous incombent. La tâche n'est pas facile. Aussi je tiens à

saluer le travail de l'administration qui s'est déplacée ce soir-là pour présenter les véhicules dont elle avait fait la demande, en expliquant combien ils lui sont utiles.

J'ai apprécié de savoir que la Commune déploie une politique d'achats durables, une organisation interne des transports efficiente, une utilisation des véhicules et engins sur une durée qui dépasse celle de l'amortissement économique, certains véhicules ont différents usages et la mutualisation entre différents services de la Commune est privilégiée. Merci pour ces efforts.

Aujourd'hui, le parc de véhicules communaux comprend 35 véhicules fonctionnant au diesel, 14 véhicules à essence, 5 véhicules électriques, 4 véhicules à gaz, et 3 véhicules bi-carburants. Parmi les 20 véhicules soumis à la délibération, la grande majorité fonctionne au diesel. Ces véhicules, selon les explications de l'administration, conviennent mieux car l'offre moins polluante, quand elle existe, serait moins performante que les moteurs à diesel.

La commission a néanmoins obtenu que le service considère la possibilité d'opter pour un modèle plus écologique pour l'une des deux camionnettes multibenne à CHF 86'100.-, 'même si cela demanderait un gros effort d'organisation' – je cite. Pour le service de l'environnement, le choix proposé est le meilleur vu le mandat qu'on lui a donné : prendre en compte les dimensions environnementale et économique, et surtout ne pas toucher à la qualité des prestations. 'Mais tout peut se discuter', avait alors ajouté M. Olivier Chatelain, responsable dudit service. C'est dans ce dernier bout de phrase que s'ouvre une perspective réjouissante pour nous.

En effet, tout peut se discuter et tout devrait se discuter, car la délibération qui nous a été soumise est issue d'un travail réalisé avant le ralentissement forcé de l'économie industrielle pour cause de Covid-19. Or, nous avons tous et toutes perçu par nos sens le recul de toutes les pollutions. Nous avons été frappé-e-s par des photos prises dans diverses parties du monde lorsque l'activité humaine nuisible s'arrêtait. Nous sommes sorti-e-s du confinement en scandant 'pas de retour à l'anormal', déterminé-e-s à ce que la reprise nous mène vers un monde différent. Alors pourquoi remettre à l'ordre du jour telle quelle une délibération conçue avant l'expérience du monde confiné ? Comment accepter une demande de véhicules qui vont continuer à envoyer dans l'air des particules fines pour les 20 prochaines années ? Qui va expliquer aux jeunes qui descendent dans les rues les vendredis des Fridays for Future qu'il y aura seulement quelques véhicules peu polluants de plus dans notre parc automobile malgré leurs cris et révolte ? Comment pouvons-nous justifier devant les Meyrinois et Meyrinoises que nous avons sacrifié leur santé au profit 'd'espaces verts riches et contrastés' pour le plaisir de leurs yeux !? Peut-être faudrait-il d'abord leur poser la question afin d'agir en toute transparence ?

Certes l'acquisition d'un parc automobile entièrement écologique à Meyrin ne suffira pas seule à mettre fin à la pollution dans le monde, mais nous avons le devoir de faire notre part, de faire au mieux pour nos concitoyens et concitoyennes. Dans ce sens, le 'tout peut se discuter' de M. Chatelain est à prendre comme une opportunité. Et dans ce sens, toutes les propositions des écologistes avancées ce soir-là peuvent faire la différence.

Avec le mandat que nous lui avons confié et les attentes exprimées, le service de l'environnement a certainement donné le meilleur, mais cela ne suffit clairement pas. Les Vert-e-s acceptent l'offre faite comme un compromis, vu les délais, vu le travail accompli, vu les bonnes dispositions de tout le monde à aller vers du mieux. Cependant, pour un véritable changement, pour réaliser la transition écologique

dans laquelle nous sommes toutes et tous engagé-e-s, il faudrait un mandat autre. Aussi le groupe des Verts et Vertes souhaite-t-il soumettre prochainement à cette assemblée un projet de lignes directrices encadrant l'acquisition de véhicules pour mieux prendre soin de l'environnement. Nous vous remercions d'ores et déjà de l'accueil que vous voudrez bien lui accorder."

M. Iswala remercie M. Pierre Boccard pour son excellent rapport. Pour le groupe socialiste, il apporte la position suivante:

"Les explications des différents chefs de services comme utilisateurs dans un grand esprit et soucis de rationalisation, nous ont convaincus. Enfin le choix des véhicules proposé a été établi afin qu'il soit opérationnel et rationnel selon les besoins définis par les différents services. Ce choix a aussi tenu compte de la fiabilité et des contraintes de maintenance, des performances environnementales et possibilités de mettre en valeur une diversification des sources d'énergie.

Au vu de ce qui précède, le PS votera favorablement cette délibération, laquelle dans l'ensemble a été acceptée à l'unanimité par tous les groupes lors de la commission. Votre serviteur vous remercie, sans cesse et sans honte au service de l'amour."

[Rires de l'assemblée.]

Mme Husanovic indique que le groupe MCG a bien entendu les besoins des services, et votera favorablement la délibération.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Grognuz** met aux voix la **délibération n° 2020-10a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'320'540.- destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de 18 véhicules pour les besoins du secrétariat général, des services de la sécurité municipale, du Théâtre Forum Meyrin, de la bibliothèque, des sports, de l'environnement, du développement social et de l'emploi, ainsi que de la gérance et de l'entretien des bâtiments.

Vu la pertinence de procéder au remplacement des véhicules selon leur état de vétusté ou d'obsolescence;

Vu le caractère impératif de l'urgence climatique;

Vu l'importance des enjeux liés à la santé publique;

Vu la nécessité de réduire les émissions sonores, de gaz à effet de serre et de particules fines;

Vu la possibilité de diversifier les sources d'énergie au moyen de propulsions alternatives;

Vu l'obligation d'adapter les moyens logistiques aux besoins de la population inhérents au développement de la Commune;

Vu l'affectation des véhicules à remplacer, énumérés dans la présente proposition, et qui font actuellement partie du patrimoine administratif et ne peuvent donc être aliénés pour être vendus ;

Vu la nécessité de transférer ces véhicules et engins figurant au patrimoine administratif au patrimoine financier afin de procéder à leur vente ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu l'inscription au plan des investissements 2019-2029 du renouvellement et des achats des véhicules communaux;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 septembre 2020,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de remplacer et/ou d'acquérir **18** véhicules pour les besoins du secrétariat général, des services de la sécurité municipale, du Théâtre Forum Meyrin, de la bibliothèque, des sports, de l'environnement, du développement social et de l'emploi, ainsi que de la gérance et de l'entretien des bâtiments,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'320'540.-** destiné au remplacement ou à l'acquisition des **18** véhicules,
3. de comptabiliser la dépense nette de **CHF 1'320'540.-** dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de **CHF 1'320'540.-** en 8 annuités dès la première année d'utilisation des véhicules estimée comme suit :
 - 11 véhicules dès 2021, soit CHF 536'740.- ;
 - 7 véhicules dès 2022, soit CHF 783'800.- ;
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de **CHF 1'320'540.-** afin de permettre le remplacement ou l'acquisition des **18** véhicules,

6. de transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de **CHF 14.-** représentant la valeur comptable de l'ensemble des véhicules à remplacer, soit :

02900003	Bâtiment Forum	Peugeot Expert 1,9 TD	1.00
11100000	Police municipale	Nissan Leaf	1.00
32100020	Bibliobus	Fiat Ducato 18 2.8 JTD	1.00
34103000	Centres sportifs	Suzuki Wagon R+ 1.3	1.00
34103000	Centres sportifs	Peugeot Expert 2.0 HDI	1.00
34105018	Stades - espaces verts	John Deere LV 4400	1.00
34201000	Espaces verts et parcs publics	Victor Meili VM 7000 H45	1.00
34201000	Espaces verts et parcs publics	John Deere F 1145-1	1.00
34201000	Espaces verts et parcs publics	Mercedes-Benz 311 CDI	1.00
55900002	SCIS	Mercedes-Benz 311 CDI	1.00
61500000	Routes communales	FKI WB70A FKJ	1.00
61500000	Routes communales	Clark C 30 D	1.00
61500000	Routes communales	Fiat Doblo 1.6 16V BIP	1.00
77100001	Cimetière Meyrin-Village	John Deere LV 4300	1.00

7. de comptabiliser les recettes de **CHF 67'686.- (CHF 67'700.- - CHF 4.-)** relatives aux ventes de ces véhicules aux comptes de fonctionnement sous la rubrique 441.16 Gains provenant des ventes de biens meubles PF.

* * *

8. Résolution n° 2020-03 présentée par Pascal Seeger, au nom du groupe Démocrate Chrétien-Vert'libéraux, demandant la déclaration de l'urgence climatique et la ratification de la «Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie».

La parole est au résolutionsnaire.

M. Seeger fait la déclaration suivante :

"Le Conseil d'Etat a déclaré l'urgence climatique le 4 décembre 2019.

Il fixe désormais des objectifs plus ambitieux : 60% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone pour 2050.

Quelle que soit notre appartenance politique, nous devons agir maintenant, aujourd'hui, en nous engageant à ce que notre ville soit un exemple à l'échelle cantonale. Certes, Meyrin n'a pas attendu cette résolution pour œuvrer dans le domaine du développement durable et elle est un exemple à plus d'un titre. Néanmoins, en nous alliant à d'autres villes suisses et européennes qui ont déjà ratifié et qui appliquent les fondements de la 'Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie', nous donnerons un signal fort à notre population et nous serons un exemple pour les entreprises de notre territoire.

Pour que cette action ne soit pas jugée comme du 'verdissage', il est important que cette résolution soit discutée en commission. En effet, le Conseil municipal et l'administration devront certainement remettre en cause plus d'un processus 'usuel', ce qui se traduira certainement d'un côté par une perte de confort et de l'autre par du panache dans l'innovation.

Nous vous invitons à voir plus loin que la crise actuelle pour le bien-être des générations à venir des Meyrinoises et Meyrinois."

M. Grognoz annonce que le Bureau propose un renvoi en commission environnement durable. Il demande ensuite si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Il ouvre le débat sur le renvoi en commission.

M. Bucher donne lecture de la position des Verts :

"Les Verts, qui ont déposé des textes similaires dans d'autres villes, soutiennent le principe de cette résolution et son renvoi en commission.

En effet, le réchauffement climatique auquel nous faisons face est le défi majeur auquel nous devons répondre. Nous en sommes, je le suppose, toutes et tous d'autant plus conscient-e-s après la crise que nous venons de vivre avec le Covid et dans laquelle nous sommes toujours.

Les conséquences du dérèglement du climat de notre milieu de vie seront incommensurablement plus intenses et difficiles à gérer si tant est qu'on puisse encore parler de gestion, le Covid n'étant qu'un aperçu de ce que peut être une crise mondiale à laquelle nous n'aurons pas forcément de solutions. Le dessin proposé dans la résolution n° 2020-03 résume parfaitement la situation dans

laquelle nous nous trouvons (trois vagues menaçantes, d'importance croissante: Covid-19, récession, dérèglement climatique, ndlr).

C'est pour cela qu'il est urgent d'agir non pas pour éviter ce dérèglement – il est bien trop tard – mais pour en réduire autant que possible l'ampleur. Désormais chaque effort, chaque geste et surtout chaque décision publique compte. Il est donc plus que temps d'agir avec un plan d'action rapide.

Par ailleurs, second élément, de nombreux citoyens attendent et demandent aux élus d'agir, et notamment les générations les plus jeunes, que ça soit via des manifestations, ou par leur engagement dans des projets concrets.

Troisième et dernier point, une telle résolution aura aussi le mérite de donner une vision d'ensemble claire pour les actions futures de la Mairie, ceci aussi afin de soutenir et accompagner le travail de l'administration au quotidien.

Et pour finir, par ce qui pourrait passer pour une anecdote, ce texte qui est à l'origine un texte déposé par une socialiste à Vevey, nous est proposé ici avec son accord par le PDC et les Vert'libéraux et soutenu sur le principe par les Verts. Je pense que c'est déjà une belle image d'unité autour de ce sujet vital pour notre avenir, que j'espère voir rejoint par tout le Conseil municipal.

Nous nous réjouissons donc de traiter ce sujet en commission, afin de définir les contours de cette résolution au sein de notre commune, et nous voterons donc le renvoi en commission développement durable."

M. Fabre annonce que le PS s'associera à cette résolution:

"Nous sommes sensibles à l'urgence climatique et à la ratification de cette Charte. Pour éviter le *greenwashing*, ou 'verdissage' selon l'expression de M. Seeger, il faudra pouvoir discuter de cela en commission, par égard aussi pour les efforts considérables déployés depuis dix ans dans ce domaine par le gouvernement rose-vert de la Commune. Il faudra donc établir un bilan des choses faites et à faire, et s'efforcer de bien comprendre ce à quoi s'engage la Commune en ratifiant la Charte. Le PS votera avec grand plaisir ce renvoi en commission."

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Grognuz** propose de mettre au vote le **renvoi de la résolution n° 2020-03 en commission environnement durable**, qui est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.

* * *

9. Résolution n° 2020-04 relative à l'approbation du plan directeur communal (PDCoM) et du plan directeur communal des chemin pour piétons (PDCP) de Meyrin.

La parole est à **M. Cornuz**, conseiller administratif délégué.

M. Cornuz explique que le plan directeur communal est le fruit du travail de la commission urbanisme et mobilité, qui y a consacré 31 séances lors de la précédente législature. Le but n'est pas de réitérer l'entier du processus, mais d'en informer tous les conseillers municipaux de cette législature afin que chacun soit au même niveau d'information. Selon la décision prise ce soir, ce plan pourrait devenir une réalité au mois de novembre prochain.

M. Grognuz demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il indique que le Bureau propose un renvoi en commission développement urbain. Il ouvre le débat sur le renvoi en commission.

M. Cornuz souligne que le président de la commission développement urbain a anticipé ce renvoi en commission en transmettant à chacun de ses membres une copie du projet de plan directeur communal. Ce document est également consultable sur le site internet communal. Un important processus de consultation de ce document n'a malheureusement pas pu être validé avant le changement de législature en raison du Covid. La validation en commission sera suivie d'une soumission à la validation technique par le Département du territoire. Ce n'est qu'après cette validation que le Conseil municipal pourra voter la résolution.

Le Président ouvre le vote sur le **renvoi de la résolution n° 2020-04 en commission développement urbain**, qui est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.

* * *

10. Résolution n° 2020-05 proposée par David Dournow au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin relative à une subvention spéciale Covid-19 allouée aux sociétés, clubs sportifs et associations de la commune de Meyrin pour compenser les pertes de recettes causées par la suppression des fêtes des écoles et du 1^{er} août 2020.

M. Grognuz cède la parole au résolutionnaire.

M. Dournow donne lecture de l'exposé des motifs :

"Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le principe de cette résolution est simple. La crise sanitaire a bouleversé l'agenda de la vie associative et sportive et a amené le Conseil administratif à prendre des mesures urgentes que nous ne critiquerons pas ici.

Ainsi, les deux grandes manifestations communales ont été annulées cette année 2020 en raison du Covid-19 : la fête des écoles à fin juin et la manifestation traditionnelle du 1^{er} Août avec son feu d'artifice à la campagne Charnaux.

L'annulation de ces deux manifestations impacte particulièrement le budget des sociétés, clubs sportifs et les associations qui comptaient tous sur le 'bénéfice'

réalisé comme chaque année lors ces deux manifestations pour boucler leurs comptes annuels dans le positif.

La caisse de la Commune pourra quant à elle compter sur un boni de l'ordre de CHF 250'000.- correspondant au total des charges nettes inscrites au budget 2020 de ces deux manifestations, sommes qui ne devraient pas être dépensées cette année 2020.

La présente résolution demande au Conseil administratif de s'enquérir auprès des sociétés, clubs sportifs et associations de la commune de Meyrin du 'bénéfice' réalisé en 2019 suite à leur participation aux fêtes des écoles et/ou à la manifestation du 1^{er} Août 2019. Une fois les renseignements collectés, le Conseil administratif devrait être en mesure de verser l'indemnité correspondante en complément des subventions ordinaires que chacune des entités bénéficiaires inscrit également dans son budget.

Cette opération devrait être une opération financièrement neutre pour la Commune de Meyrin. En effet, le total des sommes restituées ne devrait vraisemblablement pas excéder le montant total maximum des charges non-dépensées au bilan de ces deux manifestations annulées.

Par ailleurs, nous demandons au Conseil administratif de bien vouloir présenter une délibération relative à un crédit supplémentaire si la LAC devait l'exiger.

Comme l'opération risque de prendre un certain temps, les motionnaires vous demandent de bien vouloir faire diligence en votant sans retard cette résolution.

Les comités respectifs des sociétés, clubs sportifs et associations de la commune de Meyrin seraient soulagés d'apprendre qu'un petit bol d'air frais sera passé à travers les masques dans cette période d'incertitudes."

M. Dournow ajoute que lors du Bureau, il a été agréé d'apporter des modifications au projet de résolution, qui ont été envoyées le lendemain au secrétariat politique, mais qui n'ont pas pu être intégrées en raison des délais. L'UDC propose donc un renvoi en commission.

M. Grognuz indique que le Bureau propose le vote immédiat, et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

Mme Hartmann annonce que cette résolution a beaucoup intéressé et questionné les Verts. Les Verts se soucient des personnes directement impactées par le Covid. Mais ceux-ci préfèrent attendre les renseignements complémentaires avant de "s'embarquer dans ce projet", et repousser cette décision après le travail budgétaire afin d'être au fait des véritables besoins des sociétés communales en général, et des moyens financiers de la Commune afin d'assurer une équité de traitement. Les Verts ne voteront donc ni l'entrée en matière ni, le cas échéant, la résolution. Cette position ne correspond toutefois pas à un refus définitif, précise-t-elle.

M. Serrano indique que le groupe PLR partage les interrogations des Verts au sujet de la temporalité de cet objet, dont le fond est très intéressant. La situation financière du Canton, qui prévoit un milliard de déficit, est aussi source de préoccupation, et pour cela il vaut mieux reporter cette décision jusqu'au moment où l'on disposera des informations nécessaires, du côté des sociétés comme de la Commune. Aider, ce n'est pas arroser, conclut-il.

M. Squillaci rejoint l'avis de ses préopinants, notamment celui de Mme Hartmann, qui a bien résumé la situation. La présente résolution met en évidence l'existence du tissu associatif qui sous-tend le lien social de la Commune, et qui a aujourd'hui besoin d'aide. Le groupe PDC-VL souhaiterait que l'administration puisse proposer une autre solution dans le cadre budgétaire.

M. Fabre rapporte que le PS propose à l'auteur de cette résolution tout à fait louable de la transformer en proposition individuelle, moins liée en termes temporels. Il aurait également souhaité recevoir le texte modifié, la version actuelle n'étant pas votable. Le groupe PS rejoint les groupes PDC-VL et Verts et n'entrera pas en matière, "même si l'envie y est". Il faut aussi considérer l'équité entre sociétés communales, et scruter les bénéfices des années précédentes est une fausse bonne idée, selon lui.

La parole n'étant plus demandée, **M. Grognoz** met aux voix **l'entrée en matière**, qui est refusée par 23 non et 8 oui.

Mme Leuenberger indique que le Conseil administratif se joint entièrement au soutien de principe proposé, mais relève certaines inexactitudes dans le texte, qui peuvent transmettre une image tronquée de la réalité, notamment que les fêtes ont été supprimées, alors qu'elles ont été 'annulées', et ceci par la volonté du Conseil d'Etat et de Conseil fédéral, et non du Conseil administratif, qui jouit de peu de marge de manœuvre dans ce domaine. A Meyrin, le Conseil administratif a témoigné auprès des enseignants, notamment pour les jubilés et départs en retraite, et auprès des élèves terminant l'école primaire en leur offrant un livre. La fête du 1^{er} Août n'a pas exactement été annulée, mais 'transformée' en une manifestation itinérante. Les budgets alloués ne sont donc plus totalement disponibles. En guise de conclusion, elle informe l'assemblée que le projet de budget en préparation est clairement mobilisé autour des effets du Covid sur l'économie.

* * *

11. Motion n° 2020-01 présentée par Alessandro Scandurra, au nom du groupe Démocrate Chrétien-Vert'libéraux, demandant de développer plus d'offres dans l'administration meyrinoise à l'intention des jeunes Meyrinois.

La parole est au motionnaire.

M. Scandurra partage la position du groupe PDC-VL :

"Notre groupe, qui vous soumet ce soir cette motion, est conscient de l'effort déjà fourni par l'ensemble de l'administration communale dans le domaine de la formation et de l'emploi des jeunes Meyrinoises et Meyrinois, notamment en offrant des places d'apprentissage, des stages et des jobs d'été.

Néanmoins, nous souhaitons revenir sur ces sujets et faire une analyse et un point de situation concernant ces thématiques. Cela nous semble d'autant plus primordial au sortir d'une crise, quand nombre d'entreprises privées renoncent à former des jeunes ou à offrir des stages, qui sont pourtant essentiels dans un cursus de formation, quel qu'il soit. De plus, les jeunes cherchent souvent un job, une sorte d'appoint pour arrondir leurs fins de mois, payer des études ou encore pour leur donner le temps de trouver leur voie.

Comme mentionné auparavant, nous sommes conscients que Meyrin s'y engage déjà fortement. Mais nous pensons qu'elle peut, dans une certaine mesure, faire mieux, et c'est vers cette voie que nous souhaitons nous diriger.

Cette motion est un encouragement pour toutes celles et ceux qui galèrent et qui ont besoin d'un coup de pouce pour pouvoir asseoir leur base professionnelle. C'est pourquoi nous demandons un vote immédiat pour que le Conseil administratif revienne avec des réponses à nos nombreuses questions. Un renvoi préalable en commission comme suggéré par le Bureau n'apporterait rien de plus à la substance de la demande que nous formulons, et il est urgent d'agir à l'heure où plusieurs jeunes restent sur le carreau durant cette période de rentrée.

Nous souhaitons que la réponse du Conseil administratif fasse l'objet d'une commission cohésion sociale et économie, durant laquelle nous pourrions aussi auditionner Transit. Il est de notre devoir d'apporter un soutien à notre future génération."

M. Grognuz rappelle l'art. 31 du Règlement du Conseil municipal, qui stipule que "la motion invite le Conseil administratif: a) à étudier une question déterminée et à présenter un rapport au Conseil municipal; b) à prendre une mesure; c) à déposer un projet de délibération visant un but déterminé." Il demande à M. Scandurra de confirmer qu'il attend du Conseil administratif un rapport à présenter en commission et qui détaillerait les mesures identifiées pour soutenir l'emploi des jeunes.

M. Scandurra confirme.

M. Grognuz demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre le débat sur le renvoi de la motion en commission cohésion sociale et économie. Il précise que le Bureau propose le vote immédiat afin de la renvoyer au Conseil administratif, ce qui est le seul moyen de traiter une motion. Le Conseil administratif est ensuite tenu de présenter son rapport dans les six mois.

M. Grognuz ouvre le débat.

M. Fabre avoue être un peu perdu.

M. Serrano propose de muer cette motion en résolution. **M. Grognuz** répond qu'on ne peut modifier un objet déjà déposé.

Mme Murciano est également un peu perdue. Elle est extrêmement étonnée aussi qu'avec un PDC-VL au Conseil administratif, une voie "plus directe" n'ait pas d'abord été activée, telle une demande au Conseil administratif de tenir une séance commission explicative sur ces sujets, ou une demande de convocation de la commission. Cela étant, les Verts s'inquiètent évidemment de l'emploi des jeunes, mais aussi de celui des autres tranches d'âge actuellement frappées par les effets

économiques de la pandémie. Elle fait remarquer que ce type de nouvelles charges devra aussi bien être intégré au projet de budget 2021 actuellement en préparation, et donc chiffré assez rapidement. Elle serait pour un soutien au service de développement social et emploi, en qui elle a toute confiance sur ces questions, et au Conseil administratif, à qui elle demande de répondre à cette motion comme il se doit. Le groupe des Verts de Meyrin serait plutôt pour un renvoi au Conseil administratif, et pour la tenue d'une commission explicative, si le PDC-VL en ressent le besoin.

M. Grognuz précise que la motion doit être votée en vote immédiat afin de permettre au Conseil administratif de plancher sur un rapport qu'il doit produire dans les six mois.

Mme Saratsiotis demande pourquoi l'on ne peut modifier un objet déposé, et pourquoi les personnes qui reçoivent ces textes n'informent pas les auteurs de leur erreur formelle. **Mme Leuenberger** comprend qu'il n'y a pas d'erreur ici ; la motion est un outil parmi d'autres pour poser des questions et ouvrir un débat.

M. Fabre, avouant un petit écart formaliste, explique qu'une délibération, une résolution, ou une motion, reçoit le même traitement politique, avec les options du vote immédiat ou du renvoi en commission. **M. Tremblet** précise qu'un renvoi en commission signifierait la volonté de traiter le fond de l'objet, alors que dans le cas présent le Conseil administratif ne s'y penchera pas tant que la motion n'aura pas été votée par l'ensemble du Conseil municipal. C'est pour cette raison que le groupe motionnaire souhaite le vote immédiat ce soir ; de cette manière le Conseil administratif pourra étudier le contenu de la motion immédiatement et présenter les résultats de son rapport en commission. **M. Fabre** s'accommodera de n'importe laquelle des deux options.

M. Grognuz rappelle que le Bureau propose un vote immédiat afin de permettre au Conseil administratif de produire un rapport dans les six mois.

Mme Leuenberger, avant le vote, souhaiterait préciser que le Conseil administratif abordera la question sous un angle plus large en termes des générations concernées, et abordera sa politique de l'emploi de manière exhaustive, incluses les mesures en cours comme l'Antenne objectif emploi, le service communal d'insertion sociale (SCIS), les mesures communales d'insertion par l'emploi, les collaborations avec la Fondation Pro et les établissements publics pour l'intégration (EPI) ou autres, la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, etc.

M. Grognuz met aux voix le **vote immédiat**, qui est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.

M. Grognuz ouvre le débat sur la motion.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Grognuz** met au vote la **motion n° 2020-01**

présentée par Alessandro Scandurra, au nom du groupe Démocrate Chrétien-Vert'libéraux, demandant de développer plus d'offres dans l'administration meyrinoise à l'intention des jeunes Meyrinois

Vu l'opportunité qui est offerte actuellement à nos jeunes Meyrinois pour les jobs d'été durant la période de vacances scolaires ;

Vu la volonté du PDC-VL d'élargir cette opportunité à toutes les vacances scolaires ;

Vu sa volonté de développer également un plan de jobs de week-end pour ces jeunes habitants et d'augmenter les places d'apprentissage dans l'administration, aussi bien pour les métiers techniques qu'administratifs ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 15 septembre 2020,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de demander au Conseil administratif de faire une présentation au Conseil municipal, concernant les thématiques suivantes :

- **Apprentissages :**
 - Combien d'apprentis avons-nous dans notre administration et dans quels domaines ?
 - Y a-t-il d'autres domaines où nous pourrions développer de nouvelles places d'apprentissage et si oui, lesquelles ?
- **Stages :**
 - Combien de stages notre commune a-t-elle pu offrir et dans quels domaines ?
 - Y a-t-il possibilité d'offrir des places de stages dans d'autres domaines ? Lesquels ?
- **L'association Transit :**
 - Pourrions-nous avoir un inventaire des modules 1 et 2 depuis leurs débuts avec le nombre de jeunes qui en ont bénéficié ainsi que le nombre de ceux qui ont trouvé un apprentissage et le nombre de ceux qui ont obtenu une attestation ou un certificat ?
 - Quelle a été la situation durant la période 2018-2020 : le développement avec des particuliers, des entreprises, des associations ou des collectivités publiques ?
- **Jobs d'été :**
 - Combien de jeunes ont été engagés ? Dans quels services ?

- Y a-t-il possibilité d'élargir l'offre à d'autres services ?

* * *

12. Rapport du délégué du Conseil municipal à la Maison Vaudagne (R. Frauchiger, MCG).

Ce rapport porte sur la période de septembre 2019 à mai 2020.

"Le comité de l'association Maison Vaudagne s'est réuni neuf fois durant cette période, et une fois en visioconférence, soit aux dates suivantes en 2019 (2 septembre, 23 septembre, 14 octobre, 4 novembre, 25 novembre, 16 décembre) et en 2020 (13 janvier, 3 février, 24 février, 16 mars comité supprimé, 11 mai en visioconférence).

Le comité de gestion est composé des membres suivant-e-s : Mme Danièle Demmou, présidente, M. Jean-Marc Ibrahim Katchelewa, vice-président, Mme Ruth Joye, trésorière, Mme Elisa Dimopoulos, M. Jean-François Roch, M. Luc Kottelat, M. Ralph Gehringer, M. Jean-Jacques Kohler, M. Enrique Delgado, M. Placide Iswala, M. Roger Frauchiger en tant que délégué du Conseil Municipal jusqu'au 2 juin.

Participent aux séances du comité M. Boris Etori, coordinateur, et Mme Caroline Bassi, secrétaire et réception, rédaction des procès-verbaux.

Participent à certaines séances du comité Mme Esperanza Lalli, comptable, et M. Patrick Arrigoni, maintenance technique et informatique.

L'équipe d'animation participe également à certaines séances du comité : Yves Mesot / Julia Castiglione, Cindy Bocquet, Hannen Barket, Charlie Gay, Marie-Laure Pinatel, Vuzi Cerruti.

En novembre 2019, Julia Castiglione a remplacé Yves Mesot, qui est parti à la retraite.

Mme Bassi a donné naissance à un petit garçon le 2 mai 2020 et sera en congé maternité jusqu'à mi-septembre.

Cette année la coordination a été difficile à cause des nombreuses absences et remplacements en plus de tous les projets, notamment celui de la construction et déménagement, qui a demandé beaucoup de temps et d'énergie.

Sa mission

Dans un objectif général de prévention et de promotion de la qualité de vie, l'association et le personnel sont chargés d'une action socioéducative et socioculturelle, destinée aux enfants et adolescents. La Maison Vaudagne est ouverte à l'ensemble de la population de Meyrin. Elle joue un rôle important dans

l'élaboration du mieux vivre-ensemble et de la solidarité intergénérationnelle et interethnique.

Organisation

L'équipe de professionnels se compose d'animateurs socioculturels HETS-ASE, de moniteurs, de stagiaires, d'apprentis, de personnel administratif et technique.

La Maison Vaudagne est une entreprise formatrice. Elle cultive ainsi la découverte de l'animation socioculturelle dans son ensemble faisant participer tous ces acteurs à l'organisation et au déroulement des activités.

Les bilans et évaluations s'effectuent lors des colloques avec les animateurs et son coordinateur puis en comité, lequel établit à chaque séance mensuelle un procès-verbal.

Finances

La Maison Vaudagne dispose d'une subvention annuelle de CHF 192'000.-. Lors de l'exercice 2019, les comptes ont été bien tenus, comme toujours.

Activités

La Maison Vaudagne s'efforce d'offrir un encadrement de qualité en proposant des activités adaptées à chaque âge selon les secteurs : enfants (4-10 ans) ; Big kids (enfants 10-13 ans) ; ados (12-18 ans).

Quartier libre

C'est un accueil libre hors murs sur un territoire compris entre Gilbert centre, le Jardin botanique alpin et le Cycle d'orientation de la Golette. Un joli projet conçu et amené par Marie-Laure Pinatel, animatrice ASE. Elle propose une animation de rue aux enfants de ce grand quartier de Meyrin.

Ce projet, dans sa continuité, a pour vocation de se déplacer dans d'autres secteurs de la ville.

Toutefois, l'activité génère des perturbations au bas des immeubles. Le projet est en discussion, doit-il devenir saisonnier uniquement ?

Marie-Laure a demandé plus de moniteurs afin d'encadrer les 40 enfants, car ils ne sont que deux sur cette activité et c'est insuffisant car les enfants les attendent et les suivent dans leur projet mobile.

K-fête (restauration à midi)

Les ados ont la possibilité de se restaurer à midi pour CHF 6.30. La prise en charge des repas est une des perspectives de l'année prochaine en discussion avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

La K-fête a connu, à nouveau, une belle fréquentation ce qui a généré un surplus de travail administratif, mais la création du lien avec les jeunes est importante et occasionne de beaux échanges.

D'autres activités

Mercredi à ski, disco, anniversaire, petits jobs, foot en salle et boxe, soirées filles, formation de DJ.

Paroles de parents

Des rendez-vous qui permettent aux parents d'échanger sur les relations avec leurs enfants. Le projet s'essouffait un peu, mais la nouvelle animatrice qui a repris le secteur va insuffler une nouvelle énergie.

Secteur tout public

A Meyrin, la population a besoin d'espace, de partage, de rencontres pour rompre avec la solitude et éviter les situations d'exclusion. Dans une commune multiculturelle où plus de 100 nationalités différentes se côtoient, l'enjeu communautaire est important.

La Maison Vaudagne, qui s'inscrit dans le dispositif associatif communal, souhaite, par son action, que cette mosaïque de cultures puisse tendre vers un sentiment d'appartenance.

Forte de son expérience, elle s'appuie sur une réflexion qui aboutit à la création d'espaces communs, intergénérationnels et interculturels, afin de mettre les gens en relation.

Pour cela, elle propose les dimanches associatifs en dix manches soit des sorties et animations pour tous les âges et toutes les bourses.

Elle collabore avec d'autres acteurs de la Commune comme le CEFAM, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), le Salto de l'Escargot et le service de la culture de Meyrin.

Les activités durant le confinement

L'équipe a trouvé une nouvelle organisation. Elle s'est adaptée en proposant des animations sur la page Facebook, des recettes de cuisine, blagues, concours. L'intitulé était 'La Maison Vaudagne s'invite chez vous'.

L'équipe ados a fait de la prévention en proposant aussi des animations sur le Snapchat de l'Entre2. Ils appellent certains jeunes que l'on sent fragile pour prendre des nouvelles.

L'équipe d'animation a rejoint l'équipe de Transit en renfort sur des tournées de rue les lundis, mercredis et vendredis après-midi. Ces tournées ont un but sanitaire et préventif, l'équipe est allée au contact (en gardant toutes les distances de sécurité nécessaires) des personnes qui étaient dans la rue et qui n'avaient pas tout compris au système de confinement.

L'équipe a profité également de ranger la Maison en prévision du déménagement, en respectant toujours les distanciations et autres règles.

Une partie du personnel a été mobilisée pour donner un coup de main aux fondations genevoises qui nécessitaient du personnel sur une courte période.

Toutes les manifestations prévues jusqu'à fin juin sont annulées : vide-grenier, 10 Manches, Paroles de parents. Après discussion avec l'Association des parents d'élèves de Meyrin, les directions d'écoles ainsi que la commune de Meyrin, il a été également décidé d'annuler Ethnopoly pour cette année.

L'Assemblée générale a été reportée à la rentrée, toutefois le rapport d'activité a été établi.

Cette année, les inscriptions du centre aéré d'été ont eu lieu le mercredi 8 avril dès 8h du matin sur le site internet; toutefois une permanence téléphonique a été mise en place pour les personnes n'ayant pas d'ordinateur, ouverte tous les mercredis du mois d'avril de 8h à 12h.

Concernant les vacances de Pâques, le DIP a demandé à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) d'organiser des centres aérés pour les enfants du personnel hospitalier sur des formules inédites : un responsable, un moniteur et cinq enfants. L'équipe de Vaudagne s'est donc mobilisée car elle trouvait important d'apporter son soutien aux personnes qui s'investissent corps et âme contre le virus.

Perspectives 2021 : Travaux futurs de la Maison Vaudagne

Au-delà de ces projets et thématiques, la Maison Vaudagne s'emploie à l'organisation future du déménagement, prévu en septembre 2020, soit plus de 18 mois de locaux provisoires qu'ils devront partager en attendant la rénovation du vieux bâtiment et la réalisation de la nouvelle bâtisse. Sauf imprévu, l'ouverture du centre est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2022. En attendant, le secrétariat sera déplacé au 7, rue Virginio-Malnati, les activités seront dispatchées à l'école Bellavista I, au Jardin Robinson, au Gilbert centre et les repas au sous-sol de la salle Antoine-Verchère.

Le déménagement donnera l'occasion de créer des petits jobs pour les jeunes.

En conclusion

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai suivi le projet d'agrandissement du centre de loisirs. J'ai pu constater l'étroitesse des locaux actuels et la nécessité d'offrir un espace plus vaste étant donné le nombre d'enfants accueillis. Il est important de répondre aux besoins des parents qui travaillent et de donner la possibilité aux professionnels d'effectuer leur mission éducative et sociale dans de bonnes conditions.

Siégeant à la commission des travaux publics, j'ai pu suivre les débats ainsi que la pertinence des argumentations de mes collègues pour le perfectionnement du bâtiment et de ses espaces urbains.

La séance politique étant confidentielle jusqu'à la session du Conseil municipal du 23 juin, je dois respecter la clause de confidentialité concernant la prise de position des groupes politiques sur la délibération du crédit de construction. Le Conseil municipal se prononcera donc sur cet objet et si le vote s'avère positif, les travaux pourront dès lors débiter aux alentours de septembre-octobre si aucune contrainte pandémique n'entrave cette action.

Je pense avoir honorablement rempli ma mission de délégué. Elle m'a permis de suivre les problématiques rencontrées sur le terrain et de voir comment la Maison Vaudagne, qui joue un rôle central dans notre commune, s'emploie à les régler et à encourager le vivre-ensemble.

J'aurais aimé poursuivre ma mission comme certains de mes collègues qui ont pu garder leur fonction extra-parlementaire dans cette nouvelle législature, mais malgré ma demande lors de l'installation du nouveau Conseil municipal, j'ai été relevé de mes fonctions sans avoir été consulté. Il s'agit d'un arrêt brutal et cela me navre, car j'avais plaisir à suivre les activités que la Maison Vaudagne mène avec

dévouement auprès des jeunes et à défendre les projets auprès du Conseil Municipal.

Vous pouvez d'ores et déjà noter que c'est Mme Claudine Murciano qui sera la nouvelle interlocutrice du centre à compter de ce jour, et je lui souhaite beaucoup de plaisir à suivre les futures séances de comité."

M. Grognoz indique que le Conseil municipal a pris acte de ce rapport. Le rapporteur n'étant pas là, les questions ne pourront pas lui être adressées.

Mme Murciano ignorait que M. Frauchiger avait été évincé de la délégation du Conseil municipal à la Maison Vaudagne. Elle aimerait connaître le nombre d'enfants en liste d'attente.

M. Grognoz suggère à Mme Murciano de réserver ses questions à une prochaine séance plénière en présence de M. Frauchiger. **Mme Murciano** agréée. Le point est reporté à la prochaine plénière.

* * *

13. Rapport du délégué du Conseil municipal à la commission consultative des aînés (E. Brocard, S).

Ce rapport porte sur la période de 14 mars 2019 au 13 janvier 2020:

"C'est toujours avec beaucoup d'intérêt et grand plaisir que je participe aux différentes commissions consultatives des aînés. A la fin de cette législature, nous n'avons pu nous réunir que quatre fois à cause de la pandémie Covid-19, soit le 14 mars 2019, le 17 juin 2019, le 12 septembre 2019 et 13 janvier 2020.

1. Commission des aînés du 14 mars 2019

Mme Christine Luzzatto, après les salutations d'usage, ouvre la séance et les points suivants de l'ordre du jour sont traités.

Dans l'introduction, M. Pierre-Alain Tschudi se réjouit des échos positifs qu'il a eu sur le nouveau Jardin de l'amitié. Il rappelle au Bureau qu'à la prochaine réunion de la commission consultative des aînés, le thème du bénévolat sera à l'ordre du jour. Il invite tous les membres à y participer afin de pouvoir en parler et raconter leurs propres expériences.

Abordant le 1^{er} point de l'ordre du jour qui est le Jardin de l'amitié, Mme Luzzatto se réjouit aussi de l'ouverture qui s'est faite avec grand succès, notamment lors du premier petit-déjeuner qui a réuni plus de 30 personnes. Comme la personne en charge de l'ouverture du Jardin de l'amitié tout le weekend va bientôt cesser son activité, elle est à la recherche d'une remplaçante. Elle rappelle encore que le but du Jardin de l'amitié est intergénérationnel, avec grande ouverture d'esprit pour organiser des activités variées en un lieu à situation stratégique pour le quartier.

Le 2^e point de l'ordre du jour sont les activités à venir et propositions.

Quelques activités à venir et propositions sont énumérées et en voici quelques-unes: visite du Château Voltaire à Ferney, du Vivarium de Meyrin, et du site archéologique de la cathédrale Saint-Pierre, etc. Comme propositions, Mme Renée Ecuyer suggère le Parc des Oiseaux à Villars-les-Dombes, le Musée du Pays d'Enhaut, la brasserie Félix à Meyrin, etc.

Dans les divers, Mme Luzzatto annonce la soirée des nouveaux aînés pour le 13 mai 2019 et la Fête de l'eau pour le 21 juin 2019 à la Campagne Charnaux sur inscription.

2. Commission des aînés du 17 juin 2019

Mme Luzzatto ouvre la séance après les salutations d'usages et sont excusés Me et M. Doris et Romano Terni, M. Jean-Marie Joos.

Selon l'ordre du jour, après l'approbation du procès-verbal du 14 mars 2019, le 2^e point de l'ordre du jour est le Jardin de l'Amitié.

Mme Luzzatto annonce la fréquentation régulière, massive des aînés au Jardin de l'amitié et une prise de contact avec une spécialiste de perles et bijoux pour apporter une nouvelle dynamique. Elle se réjouit de la bonne marche de l'atelier de peinture et de ses œuvres qui ont été exposées lors de l'inauguration. Au vu du succès des locaux et de la bonne ambiance, de nouvelles activités sont prévues.

S'agissant du 3^e point qui sont les activités à venir et propositions, des journées aux Rochers-de-Naye (4/16 juillet 2019) et au zoo de Bâle (22 août 2019) sont prévues comme activités à venir. Comme propositions d'activités, Mme Ecuyer, M. Claude RoCHAT, Mme Luzzatto et M. Michel Conrad proposent les visites de la Maison Tavel, du Musée Patek Philippe, de l'église Russe, des Musées de l'Orgue et de l'Agriculture à Moulin Chiblins, et de l'Usine d'embouteillage à Henniez.

Pour les divers, M. RoCHAT informe qu'après avoir pris contact avec la police municipale et Mme Bonfanti pour demander une démonstration de chiens de police pour les aînés, il avait reçu une réponse négative. Par contre Mme Luzzatto et M. Thierry Magnin du Club des aînés acceptent d'organiser certaines activités groupées pour éviter des doublons. Ils évoquent aussi la possibilité d'utiliser le local des aînés pour des activités en soirée.

Enfin M. Tschudi propose une nouvelle lecture croisée aînés/adolescents du cycle de la Golette.

3. Commission des aînés du 12 septembre 2019

Mme Luzzatto procède aux salutations d'usage, ouvre la séance et excuse Mmes Terni et Ecuyer, MM. Terni et Conrad. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Abordant le 2^e point, à savoir le Jardin de l'amitié, les membres du comité se réjouissent du bon déroulement des activités très sympathiques et bien organisées au Jardin de l'amitié. M. Joos demande si des boules de pétanque pourraient être mises à la disposition des aînés qui désireraient jouer.

Pour terminer la séance, Mme Luzzatto énumère les activités à venir et propositions.

Quant aux divers, rien de spécial à signaler. Toutefois M. Joos exprime sa gratitude pour la sortie au zoo de Bâle, qu'il a particulièrement appréciée.

4. Commission des aînés du 13 janvier 2020

Après avoir excusé les absents, Mme Luzzatto ouvre la séance. Comme c'est la première séance de l'année 2020, M. Tschudi et Mme Luzzatto profitent pour souhaiter une bonne et heureuse année 2020 à tous les membres présents ainsi qu'à leurs familles. M. Tschudi et sa cheffe de service Mme Luzzatto les remercient chaleureusement de leur engagement et de leur fidélité dans le cadre des activités dédiées aux aînés.

Ensuite le procès-verbal du 12 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Sans tarder Mme Luzzatto aborde le 2^e point de l'ordre du jour: le Jardin de l'amitié. Rien de spécial à traiter, elle fait seulement remarquer que Mme Christine Zurbuchen a terminé son mandat au 31 décembre 2019. M. Rochat quant à lui adresse ses félicitations pour les nombreuses activités (repas, animations, etc.) qui se sont déroulées en fin d'année passée et dont l'organisation était parfaite. Il a aussi eu beaucoup de plaisir à faire le Père Noël lors d'un goûter organisé la veille de Noël.

Passant au 3^e point de l'ordre du jour, à savoir les propositions et activités à venir, bien qu'énumérées, elles n'ont pas pu se réaliser à cause du Covid-19. Il y a eu l'arrêt de toutes les activités comme tout le monde était confiné."

Personne ne posant de questions, **M. Grognuz** déclare que le Conseil municipal a pris acte de ce rapport.

* * *

14. Rapport des délégués du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds d'Art Contemporain de Meyrin, juin 2017 à mai 2018 (C. Deluermoz, PDC et A. Ortelli, S).

"La commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin s'est réunie trois fois durant cette période, soit le 16 novembre 2017, puis les 23 janvier et 15 mai 2018.

Durant cette période 2017-2018, la commission est composée des membres suivant-e-s : Charlotte Laubard, commissaire d'exposition; Michèle Lechevalier, artiste; Myriam Poiatti, historienne et critique d'art, Carole Rigaut, directrice centre d'art; Joseph Farine, directeur de galerie; Alban Kakulya, photographe; Jérôme Massard, artiste et commissaire; Frédéric Post, artiste.

Conseil administratif : Nathalie Leuenberger (présidente) et Pierre-Alain Tschudi

Conseil municipal : Cosima Deluermoz et Aldo Ortelli

Administration : Caroline Labadie (UTE), Dominique Rémy (CLT), Camille Abele (CLT).

1. Concours pour une série d'installations artistiques éphémères 'Nids, terriers et autres refuges' au Jardin botanique alpin, Meyrin

Le Fonds d'art contemporain de la ville de Meyrin lance un appel à projet afin de réaliser une série d'installations artistiques éphémères au Jardin botanique alpin de Meyrin sur le thème 'Nids, refuges et autres terriers'. Cette thématique est en effet au cœur du programme de manifestations artistiques et culturelles organisées par le service de la culture de la ville de Meyrin pour la période juin-octobre 2017.

Les candidat-e-s sélectionné-e-s par les membres de la commission du FACM le 12 janvier 2017 sont invité-e-s à exposer, dans un dossier, une lettre de motivation ainsi qu'un concept ou projet d'intervention accompagné de plans, notes, croquis, etc. Dans ce document seront également précisées la relation et la collaboration qu'ils souhaiteraient engager en particulier avec le Jardin botanique alpin, sa collection botanique, ainsi qu'avec le service de la culture autour de la thématique retenue.

Sur la base des dossiers envoyés, un jury composé de professionnel-le-s de l'art contemporain et du domaine de l'environnement sélectionne courant mai 2017 les projets lauréats, envisageant de manière pertinente et adaptée certaines problématiques en lien avec la collection botanique et les missions du Jardin botanique alpin, ainsi qu'avec le programme de manifestations organisées par le service de la culture en lien avec la thématique retenue.

Après délibération du jury, plusieurs projets sont retenus pour la réalisation des 'nids' éphémères au Jardin alpin. Les artistes lauréats ont la possibilité de développer et d'affiner leurs projets en vue de leur réalisation de juin à mi-juillet 2017, pour une période d'exposition s'étendant jusqu'à l'automne 2017. Le budget de réalisation de chaque installation artistique est estimé à CHF 15'000.- maximum, honoraires de l'artiste compris.

Le jeudi 12 janvier 2017 un jury composé de la conseillère administrative chargée de la culture Nathalie Leuenberger (présidente du jury), des conseiller-ère-s municipaux Cosima Deluermoz et Aldo Ortelli, des membres de la commission du FACM Charlotte Laubard, Michèle Lechevalier, Myriam Poiatti, Joseph Farine et Alban Kakulya et des représentants des services de la Mairie Caroline Labadie (UTE), Dominique Remy, Camille Abele, Thierry Ruffieux (CLT) (1 vote pour 3), retient parmi les quinze artistes proposés les cinq artistes suivants pour l'appel à projet : 1 Atelier Supercotte; 2 Rodach Nathalie; 3 Le Besque Jane; 4 Collectif Primadelus; 5 Fulpius Mireille.

Il est à souligner que les cinq candidats sélectionnés sont de la région genevoise.

Afin de connaître le Jardin botanique alpin et de repérer des lieux d'intervention, une visite du site est organisée avec les artistes le vendredi 20 janvier 2017 à 12h au Jardin botanique alpin en présence des responsables des différents services impliqués pour la ville de Meyrin.

L'inauguration a lieu le mercredi 21 juin 2017 et se termine le dimanche 29 octobre.

Plus d'informations sur le lien : meyrinculture.ch/evenement/nids-terriers-et-autres-refuges.

Cette manifestation a connu un grand succès auprès de Meyrinoises et Meyrinois. Les enfants ont été particulièrement enthousiastes !

2. Proposition d'acquisition d'œuvres dans le cadre de l'exposition 'Le Grand défilé' d'Albertine dans les galeries du Théâtre Forum Meyrin

Le jeudi 23 mars 2017, après une visite de l'exposition des commissaires, la commission procède directement au vote afin de sélectionner les œuvres qui vont faire l'objet d'une acquisition.

Les œuvres suivantes sont retenues : Lévitacion pour un montant de CHF 1'400.- ; Lac (jaune) pour un montant de CHF 950.-; Musée pour un montant de CHF 1'400.- ; deux portraits pour un montant de CHF 3'000.-, pour un total de CHF 6'750.-.

3. Proposition d'acquisition d'œuvres dans le cadre de l'exposition photographique de Mario del Curto dans les galeries du Théâtre Forum Meyrin, au Cairn et dans le Jardin botanique alpin

Le 24 novembre 2016, après une visite de l'exposition des commissaires, la commission procède directement au vote afin de sélectionner les œuvres qui vont faire l'objet d'une acquisition.

Une proposition d'achat à hauteur de CHF 10'000.- est faite aux commissaires.

Après une courte visite et délibération, la commission choisit quatre grandes photographies, chacune pour un montant de CHF 2'500.-. Les œuvres suivantes sont retenues : Astana, 2016; Osaka, 2016; L'île, Singapour, 2016; Svarbard Seed Bank, 2016.

4. Information sur les projets en cours et les prochaines inaugurations

ICI-AILLEURS de Jean-Pierre-Brazs, une œuvre parcours pour le Bicentenaire de Meyrin : parution de la plaquette du projet. Distribution d'un exemplaire signé par l'artiste à tous les membres de la commission. Ce parcours connaît toujours un grand succès. Les écoles et le GIAP organisent régulièrement des visites sous formes de belles promenades.

L'Enfance du pli de Gilles Brusset, aux abords extérieurs de l'école des Boudines : vernissage de l'œuvre dans le cadre des 'Boudines rayonnent', inauguration de l'école rénovée le 12 mai 2017, organisée en collaboration avec le secrétariat général et le service de l'urbanisme, travaux et énergie (UTE) et le personnel enseignant de l'école des Boudines et du parascolaire.

Zone didactique de Matali Crasset, ponton et observatoire de Delphine Renault, lac des Vernes : inauguration du lac le samedi 10 juin avec programme festif. Ces installations qui embellissent le lac des Vernes et qui proposent une visite didactique aux visiteurs sont très appréciées par la population meyrinoise, et des visiteurs de notre commune et d'ailleurs en sont la preuve. Des Meyrinois et Meyrinoises de toute génération en font désormais un de leurs lieux préférés. Lors de la réalisation de ce projet, nous avons une rupture du mandat avec Séverine Hubard et François Mussard pour la signalétique du site, sans nouvelles des artistes... Le mandat est donné à l'agence BLVDR qui a réalisé la signalétique du Jardin botanique alpin. Début avril, nous apprenons le décès de François Mussard par un mail de Séverine Hubard.

5. Divers

M. Ortelli, démissionnaire, est remplacé par Mme Dimopoulos dans cette commission.

La commission du FACM a toujours l'immense plaisir de collaborer avec Dominique Remy et Camille Abele qui font un travail précieux.

Pour information, le fonds présente un solde au bilan de CHF 327'017.71 au 31 décembre 2018."

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

* * *

15. Rapport des déléguées du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds d'Art Contemporain de Meyrin, septembre 2018 à mai 2019 (C. Deluermoz, PDC et E. Dimopoulos, S).

Ce rapport couvre la période de septembre 2018 à mai 2019.

"La commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin s'est réunie six fois durant cette période, soit les 11 septembre, 28 octobre et 4 décembre 2018 puis les 26 janvier, 2 avril et 22 mai 2019.

Durant cette période 2018-2019 la commission est composée des membres suivant-e-s : Charlotte Laubard, commissaire d'exposition; Michèle Lechevalier, artiste; Myriam Poiatti, historienne et critique d'art, Carole Rigaut, directrice centre d'art; Joseph Farine, directeur de galerie; Alban Kakulya, photographe; Jérôme Massard, artiste et commissaire; Frédéric Post, artiste.

Conseil administratif : Mme N. Leuenberger (présidente) et M. P.-A. Tschudi

Conseil municipal : Mme. Deluermoz et M. A. Ortelli (jusqu'au 11 septembre 2018) puis Mme E. Dimopoulos (dès octobre 2018)

Administration : Caroline Labadie (UTE), Camille Abele (CLT), A. Roduit (CLT)

1. *Concours pour une installation artistique dans le cadre de l'espace de vie EVE Monthoux*

Le Fonds d'art contemporain de la ville de Meyrin a lancé un appel à projet afin de réaliser une installation artistique dans le cadre de l'espace de vie enfantine EVE Monthoux. Une visite en présence des membres de la commission et de M. Christian Dupraz, architecte de l'EVE Monthoux, et Mme Alexandrine Rouquié-Chambardon, directrice de l'EVE Monthoux, a été organisée dans le but de permettre une reconnaissance sur le terrain, et de mieux faire comprendre les besoins de l'EVE, notamment en ce qui concerne la problématique liée au manque d'ombrage à l'extérieur du bâtiment.

Deux tours ont été nécessaires pour désigner les huit candidats retenus : 1) Collectif Mamajah 5 voix ; 2) Dunoy Alice/Farkas Mirjana 8 voix ; 3) Le Deunff Laurent 8 voix ; 4) Legros Romain 7 voix ; 5) Joly Alexandre 6 voix ; 6) Schlaepfer Daniel 8 voix ; 7) Vadi Pierre 8 voix ; 8) Wetzal Nathalie 6 voix.

2. Jardin botanique alpin

En décembre 2018, les membres de la commission du FACM se retrouvent pour discuter de la sélection des artistes pour l'exposition FACM@JBAM#2019!

Le thème de l'exposition retenu au JBAM est 'la lenteur'. Les six artistes ont été choisis à la suite de deux tours de vote, et ceux retenus sont : 1 Montesinos Elena 9 voix ; 2 Deceliere Rudy 9 voix ; 3 Morvan Aline 9 voix ; 4 Sgouridis Konstantin 9 voix ; 5 Leuba Jérôme 8 voix; 6 Legros Romain 7 voix.

Chaque artiste dispose d'une enveloppe de CHF 12'000.- pour la réalisation de son projet.

3. EVE Monthoux

En début 2019, l'ensemble des membres du jury se retrouve toute la matinée d'un samedi pour déterminer les dossiers retenus pour l'EVE Monthoux. Après consultation des dossiers sur place et deux tours de jury, le grand gagnant a été désigné à l'unanimité.

Il s'agit du projet 'Planter des arbres, dresser des pierres' d'Alexandre Joly.

Une enveloppe budgétaire d'un montant maximal de CHF 100'000.- est prévue pour la réalisation du projet lauréat, selon le budget remis par l'artiste. Ce montant couvrira les frais de production, de réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre. En outre, un montant de CHF 25'000.- est prévu pour couvrir les frais d'honoraires de l'artiste lauréat.

Pour la dernière séance de cette année 2018-2019, une visite de l'exposition Martin Jarrie 'Et j'ai mangé la peinture' a été organisée en vue d'une proposition d'acquisition d'œuvres pour alimenter le Fonds d'art de la Commune.

Après discussion, la sélection suivante est décidée pour un montant de EUR 9'900.- euros: Fragments de corps (EUR 1'900.-); Grande main (2'000 euros.-) ; Hybride animal humain avec jambe (EUR 2'300.-); Colosse rond de couleur (EUR 2'300.-) ; Au bout du compte (EUR 1'400.-).

Pour information, le fonds présentait un solde au bilan de CHF 296'812.11 au 31 décembre 2019.

La commission du FACM a toujours l'immense plaisir de collaborer avec Mme Abele et M. Roduit et nous les remercions pour leur important travail."

Le Conseil municipal prend acte du rapport et remercie ses auteurs.

* * *

16. Annonces de projets.

M. Seeger annonce que les groupes Verts et PDC-VL représentés par M. Bucher et lui-même déposeront lors de la prochaine plénière un projet de résolution relative à la limitation de la pollution lumineuse qui cause la disparition fulgurante d'insectes et de biodiversité, et qui est suspectée d'impacter la santé humaine. Les conseillers municipaux intéressés par cette thématique peuvent rejoindre les résolutionsnaires pour la présentation de ce texte.

* * *

17. Propositions individuelles.

M. Amato propose que la présentation du budget soit faite en commission des finances élargie, et que l'étude approfondie du budget, du plan des investissements et du plan financier, en commission des finances simple. Il propose aux chefs de groupe de prendre contact dès demain pour valider cette proposition.

Mme Murciano encourage fortement le Conseil administratif à exprimer la volonté de la ville de Meyrin à accueillir sans délai de réfugiés du camp de Moria sur l'île de Lesbos, où quelque 12'700 réfugiés se trouvent dans une situation humanitaire dramatique après l'incendie de leur camp. Elle en appelle au Conseil administratif pour réactiver les solutions d'hébergement adéquates – en dernier recours dans les abris PC – trouvées en 2016, et s'associer aux appels des villes de Zurich, Berne, Lausanne et Genève et d'autres communes suisses.

M. Seeger demande que le fichier pdf du journal *Meyrin ensemble* soit téléchargé sur le site internet communal le jour même de sa publication, et qu'il soit mis en exergue sur la page d'accueil par le biais d'une actualité à partager sur les réseaux sociaux par exemple sur la page Facebook T'es de Meyrin si.

M. Balestra a constaté que des personnes se soulageaient contre les arbres aux abords du terrain de pétanque des Champs-Frêchets, un lieu que les enfants de l'école voisine fréquentent également, et où il conviendrait d'installer des toilettes sèches, par exemple.

* * *

18. Questions.

M. Seeger relaie une demande du gérant du restaurant Hortus aux Vergers, dont le mobilier en terrasse, sur parcelle communale, est parfois balayé par des vents violents, et qui souhaiterait que la Commune fasse un aménagement pour éviter l'effet de ces bourrasques qui lui occasionnent une perte d'exploitation. **M. Cornuz** répond que le Conseil administratif a été saisi de la question de l'esplanade à proximité de la terrasse en question, et l'étudie en ce moment. **M. Seeger** précise que cette terrasse totalement minérale sort de la thématique du quartier. Il a d'ailleurs suggéré à M. Blondet, co-responsable du service de l'urbanisme, de « faire sauter une partie de cette parcelle » pour la verdier avec des arbres qui feraient office d'obstacles à la Bise.

M. Seeger signale que le second terrain de pétanque dans le parc, en face de l'Auberge communale, n'est pas praticable en raison de trous creusés par des enfants. Il demande quand il sera prévu de le remettre en état.

M. Pierre Boccard signale qu'un accès PMR vers une propriété d'une personne en chaise roulante au chemin du Marais-Long a été supprimé lors des travaux récents sur cette voie. Le propriétaire demande que l'accès soit rétabli. **M. Cornuz** remercie de cette information, qu'il fera suivre au responsable de projet.

M. Pierre Boccard demande pourquoi les autorisations de construire, qui intéressent une partie de la population, ne figurent plus dans le journal Meyrin ensemble. **M. Cornuz** répond que cette décision a été prise alors qu'il siégeait au Comité de rédaction du journal. Ces informations occupaient une place non-négligeable dans un journal où l'espace de rédaction est parfois cher. Il invite M. Pierre Boccard, nouveau délégué du Conseil municipal au comité de rédaction, à communiquer directement avec M. Rapp, rédacteur responsable du journal, pour plus de détails sur cette suppression, qui avait d'ailleurs été expliquée dans le journal même. Il signale enfin que les autorisations de construire sont disponibles sur le site internet de l'Etat.

Mme Schweizer signale un passage piéton sur la route de Meyrin en face de la salle Antoine-Verchère, qui s'avère dangereux lorsque les patrouilleuses scolaires n'y sont pas postées. Plusieurs accidents y ont déjà été déplorés, dont celui d'une adolescente, qui débouchait de derrière le tram à l'arrêt en direction du CERN, et qui s'en tire « heureusement » avec dents cassées, cheville foulée, et choc émotionnel. Elle demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Canton afin qu'il règle ce passage. **M. Cornuz** répond que ce passage est en effet reconnu comme l'un des plus dangereux de la Commune. Une étude sur ce point a été réalisée en partenariat avec l'Association transports et environnement (ATE), que le Conseil administratif rencontre périodiquement, et qui se base sur les recommandations du Bureau de prévention des accidents (bpa). Une séance récente avec le responsable du service de la sécurité municipale M. Marti et l'ATE a permis en effet de pointer vers ce passage comme le point le plus dangereux du territoire communal. M. Cornuz signale que l'adolescente a été percutée en-dehors du passage, le tram étant probablement arrêté sur le passage proprement dit. Un travail de prévention et d'information est en cours. Un plan de mobilité scolaire pour les écoles de quartier est sur le point de sortir. Les autres moyens d'action sont

relativement limités, preuve en est le passage piéton de la douane de Mategnin, réalisé après huit ans de procédure.

Mme Schweizer demande si des plaintes ont été reçues en rapport au bruit généré par plusieurs centaines de corneilles en face du lac. Elle demande que le Conseil administratif intervienne auprès de l'Etat.

Mme Schweizer demande si l'administration cherche un nouveau gérant pour l'Auberge communale, qui selon elle devrait rouvrir au plus vite, inclus le dimanche soir. **Mme Leuenberger** répond que la procédure officielle actuelle de recours interdit de procéder à un recrutement pour l'instant. Ensuite, des travaux de rafraichissement sont prévus. Les propositions telles que celle de Mme Schweizer pourraient en effet être considérées.

Mme Lüthi et **M. Serrano** demandent de trouver une solution aux décharges sauvages que sont devenus certains écopoints de la commune, notamment celui sis au chemin de Jointville. **Mme Leuenberger** souligne qu'elle a fait une réponse dans ses communications. Une action est en cours. **Mme Lüthi** remercie le Conseil administratif pour sa rapidité et son efficacité pour nettoyer l'écopoint du chemin de Jointville, notamment des caddies de maints commerces, y compris de l'aéroport. On observe aussi depuis quelques temps des personnes qui semblent débarrasser leurs caves, et ce faisant souillent la Commune malgré les efforts de l'administration communale. **M. Tremblet** répond qu'une campagne de sensibilisation est prévue en septembre et octobre aux abords des écopoints particulièrement problématiques. On est aussi confronté à la décharge sauvage de petites entreprises qui cherchent à éviter les taxes de traitement des déchets. Un îlotier tourne, mais il est difficile de tout contrôler. **M. Lorentz**, au nom de M. Serrano, qui a dû quitter la séance, indique que la problématique soulevée concerne particulièrement les déchets d'entreprises, mais qu'il est reconnu que la Commune fait un travail exemplaire pour maintenir en état acceptable les écopoints qui ressemblent parfois à des « zones de guerre ».

M. Grognuz demande pourquoi les poubelles ont disparu du hameau de Mategnin.

M. Lorentz rapporte au nom de M. Serrano que le Jardin de l'amitié semble souffrir d'un problème d'accès et de fréquentation. Il rapporte notamment que certains usagers interdiraient l'accès du lieu à d'autres usagers. Le personnel du Jardin ne semble pour l'instant pas empoigner la problématique. **M. Cornuz**, comme probablement d'autres ici, s'étonne de cette lutte de territoire inédite. Les mesures de restriction de la fréquentation sont en passe d'être assouplies. Après la désertion forcée du lieu en raison de la pandémie, les modalités de son réinvestissement doivent être en effet pensées en collaboration avec l'équipe du Jardin de l'amitié.

M. Balestra demande si des mesures seront prises contre les nuisances sonores observées tous les soirs après l'arrêt des activités de Meyrin-les-bains, parfois jusqu'à 4h du matin. Les habitants de tous les immeubles alentour se plaignent. **Mme Leuenberger** répond que ce problème chronique, qui n'émane en effet pas de la manifestation proprement dite, est connu de l'administration. Une réflexion est en cours, avec éventuellement des enquêtes de terrain.

**Séance du 15 septembre 2020
tenue en séance ordinaire**

Le Président communique les dates des séances plénières du premier semestre 2021 : 2 février, 9 mars, 20 avril, 18 mai, 15 juin et 17 juin (réserve). Il remercie les conseillers municipaux de leur présence pour cette première assemblée à la ferme de la Golette et de leur coopération pour le port du masque.

* * *

La séance est levée à 22h50/AHE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 05 octobre 2020.

La 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Esther UM

Fabien GROGNUZ